

Caisses de pension publiques romandes

Analyse des résultats 2021

16^e édition

Retraites Populaires
Division marketing, conseil et communication
Service marketing

Rédaction:
Raphaël Thévoz
Economiste d'entreprise HES

retraitespopulaires.ch/analyse

Septembre 2022

Retraites Populaires en un coup d'œil

Fondée il y a plus de 110 ans, Retraites Populaires est une institution de droit public sans but lucratif dont la mission est de faciliter l'accès à la prévoyance pour toutes et tous, tout en maîtrisant les engagements à long terme et en investissant les fonds de manière durable et socialement responsable.

Active dans l'assurance vie, la prévoyance professionnelle, l'immobilier, les prêts et la gestion de caisses de pension, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences et tout son savoir-faire.

Actrice importante de l'économie vaudoise, Retraites Populaires a pour politique, en respect de l'allocation d'actifs et à rendement-risque égal, de privilégier les investissements dans l'économie locale.

Une partenaire fiable et solide des institutions de prévoyance

Retraites Populaires est notamment reconnue pour sa gestion d'institutions de prévoyance publiques, parapubliques et privées. La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse intercommunale de pensions (CIP), entre autres, font partie des institutions qui lui font confiance.

Retraites Populaires Gestion est une solution de gestion complète ou partielle pour les institutions de prévoyance et une plateforme de services à disposition du Conseil de fondation, des employeurs et des collaboratrices et collaborateurs. Elle propose une large gamme de services couvrant l'ensemble des besoins liés à la prévoyance professionnelle (gestion administrative, placement et gestion financière, soutien au Conseil d'administration, gestion immobilière, etc.). Chacune des caisses peut définir les compétences dont elle souhaite bénéficier et profiter de l'intervention de Retraites Populaires en fonction de ses besoins.

La flexibilité du système permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation. Quel que soit le type de partenariat, les avantages sont identiques pour chacun : soutien du Conseil de fondation, adaptation des prestations, gains en efficacité, diminution des frais, meilleures capacités d'investissement.

Chiffres clés au 31 décembre 2021

Nombre de collaboratrices et collaborateurs : 374, dont 37 en formation

Encaissement de primes nettes, 2^e et 3^e piliers (en CHF) : 723 millions

Total du bilan (en CHF) : 8.9 milliards

Total des fonds sous gestion (en CHF) : 30.8 milliards

Total des personnes assurées (Retraites Populaires et caisses de pension sous gestion) : 207'872

Total des appartements gérés : 14'661

En savoir plus

retraitespopulaires.ch

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Caisses de pension analysées.....	5
1.2.	Sources.....	6
2.	Liste des caisses de pension analysées	7
3.	Domaines analysés	8
3.1.	Généralités.....	9
3.1.1	Système financier.....	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases techniques.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Taux de rémunération des avoirs de vieillesse.....	12
3.1.6	Réassurance.....	12
3.2.	Effectifs des caisses.....	13
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	13
3.2.2	Rapport actifs/rentiers.....	14
3.3.	Prestation de retraite.....	15
3.3.1	Primauté.....	15
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation).....	16
3.3.3	Taux de rente.....	17
3.3.4	Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans.....	18
3.4.	Financement.....	19
3.4.1	Cotisations totales.....	19
3.4.2	Cotisations employé / employeur.....	20
3.5.	Eléments financiers.....	21
3.5.1	Total du bilan.....	21
3.5.2	Degré de couverture.....	22
3.5.3	Degré de couverture minimum.....	24
3.5.4	Frais d'administration par assuré, actif et pensionné.....	25
3.5.5	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	27
3.5.6	Frais de gestion de la fortune.....	27
3.5.7	Performance.....	30
3.5.8	Répartition des placements.....	33

4. Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

1. Introduction

C'est avec plaisir que nous publions la 16^e édition de notre analyse sur les résultats des caisses de pension publiques romandes. Année après année, notre objectif est toujours de fournir une analyse comparative détaillée des résultats des institutions de prévoyance de droit public, en tenant compte de leurs spécificités. Nous souhaitons ainsi offrir un outil de comparaison pratique et utile aux participants de l'étude.

Cet exercice 2021 a été excellent pour l'ensemble des caisses de pension analysées, qui ont pu ainsi gagner en stabilité financière. Le rendement total moyen s'est élevé à 8.01%, contre 4.33% l'année précédente. Le degré de couverture moyen de notre échantillon de caisses analysées a augmenté de 3.66 points de pourcentage, à 96.01% (92.35% à fin 2020). Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses publiques en capitalisation partielle s'établit à 86.25% (82.66%) et celles en capitalisation complète à 114.46% (110.65%).

Durant l'exercice passé en revue, les caisses de pension analysées ont poursuivi l'adaptation de leurs paramètres techniques. En comparaison à 2020 (1.97%), le taux d'intérêt technique moyen (provisions comprises) a baissé de 0.10 point de pourcentage pour atteindre 1.87% en 2021. De plus, 11 caisses sur les 26 analysées ont modifié leurs bases techniques pour adopter les bases les plus récentes LPP 2020 ou VZ 2020. A noter que 6 caisses utilisent dorénavant des tables générationnelles.

Pour terminer, nous constatons que la baisse des taux de conversion se poursuit pour notre échantillon de caisses en primauté des cotisations. En 2021, ce taux s'établit à 5.59% en moyenne pour un départ à la retraite à 65 ans (5.68% en 2020).

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Raphaël Thévoz
Economiste d'entreprise HES

1.1. Caisses de pension analysées

Cette étude repose sur dix-sept caisses de pension publiques romandes, auxquelles s'ajoutent cinq caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Trois autres caisses de pension complètent également notre échantillon, celle du canton de Zurich, Previs ainsi que le Fonds de prévoyance du personnel des hôpitaux publics cantonaux du Tessin (FEOC). Celles-ci sont de droit privé mais ont principalement pour clients des communes, des hôpitaux ainsi que des institutions dites de « service public ». La Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) assure notamment les collaborateurs du canton de Zurich. Sa présence dans l'étude permet de comparer notre échantillon avec une grande caisse suisse alémanique.

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	2
Genève	5
Jura.....	2
Neuchâtel	1
Valais.....	4
Vaud	3
Berne	5
Tessin.....	1
Caisses privées	3
Total	26

Les vingt-trois caisses de pension publiques de notre échantillon représentent, à fin 2021, un total de 343'337 assurés actifs et 182'180 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 153.3 milliards. Les statistiques suisses 2020 indiquent un total de 71 caisses de pension de droit public pour 615'279 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 264.2 milliards. Les trois caisses privées analysées comptent, quant à elles, 130'532 assurés actifs et 50'319 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 49.5 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Dans certains cas, des données spécifiques aux caisses en primauté des cotisations ou prestations sont mises en évidence. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) sont également mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles en annexe.

1.2. Sources

Les données de cette analyse comparative proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pension observées. De plus, des comparaisons sont effectuées par thème avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2020 réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swisscanto 2022 auprès des caisses de pension. Cette enquête se base sur la situation en 2021 de 475 institutions de prévoyance, dont 60 de droit public, sur l'ensemble de la Suisse. Des informations sont également extraites de différents communiqués et articles de presse.

2. Liste des caisses de pension analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CPI Ville GE et communes	CAP Prévoyance - CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises"
3	CPI SIG	CAP Prévoyance - CPI "Services Industriels de Genève (SIG)"
4	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
5	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
6	CPB	Caisse de pension bernoise (canton)
7	CPBienne	Caisse de pension de la Ville de Bienne
8	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
9	CPCN	Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
10	CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
11	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
12	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
13	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
14	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
15	CPPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
16	CPVAL CPO	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance ouverte
17	CPVAL CPF	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance fermée
18	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
19	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
20	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
21	IPCT	Istituto di previdenza del Cantone Ticino (canton du Tessin)
22	PUBLICA	Caisse fédérale de pensions PUBLICA
23	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	FEOC	Fondo di previdenza per il personale dell'Ente Ospedaliero Cantonale
25	Previs	Previs Prévoyance
26	BVK	BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich (canton de Zurich)

3. Domaines analysés

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases techniques
- Taux technique
- Taux de rémunération des avoirs de vieillesse
- Réassurance

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente
- Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Financements

- Cotisations

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum
- Frais d'administration
- Frais de gestion de la fortune
- Performance nette

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

3.1.1 Système financier

Les caisses de pension publiques de notre échantillon observé sont majoritairement en capitalisation partielle. Cela concerne 17 des 23 caisses publiques analysées, qui ont un objectif de taux de couverture minimum à atteindre de 80% d'ici à 2052. En outre, cette cible doit être progressivement atteinte avec des paliers intermédiaires à 60% en 2020 et à 75% en 2030. A fin 2021, la quasi-totalité des caisses en capitalisation partielle (16 sur 17) ont un degré de couverture supérieur aux 75% prévus pour le 1^{er} janvier 2030 et onze d'entre elles dépassent déjà le degré de couverture cible de 80%. Il s'agit de la Caisse des enseignants bernois (CACEB), celles des cantons de Berne (CPB), Neuchâtel (CPCN), Fribourg (CPPEF) et Valais (CPVAL CPF), la CPI Ville de Genève et communes, les caisses des villes de Sion (CPVS), Berne (PVK), Fribourg (CPPVF) et Monthey (CPM) ainsi que celle des Transports publics genevois (FPTPG).

A noter que plusieurs caisses analysées sont actuellement en capitalisation partielle et visent à terme la capitalisation complète. C'est le cas pour deux caisses bernoises (CACEB et CPB), qui visent un taux de couverture de 100% d'ici fin 2034. La Caisse de pension de la Ville de Berne (PVK) vise un taux de couverture de 100% d'ici fin 2051. En 2020, l'Etat du Valais a scindé son institution de prévoyance (CPVAL) en deux caisses de prévoyance internes, dont l'une est entièrement capitalisée et sans garantie de l'Etat.

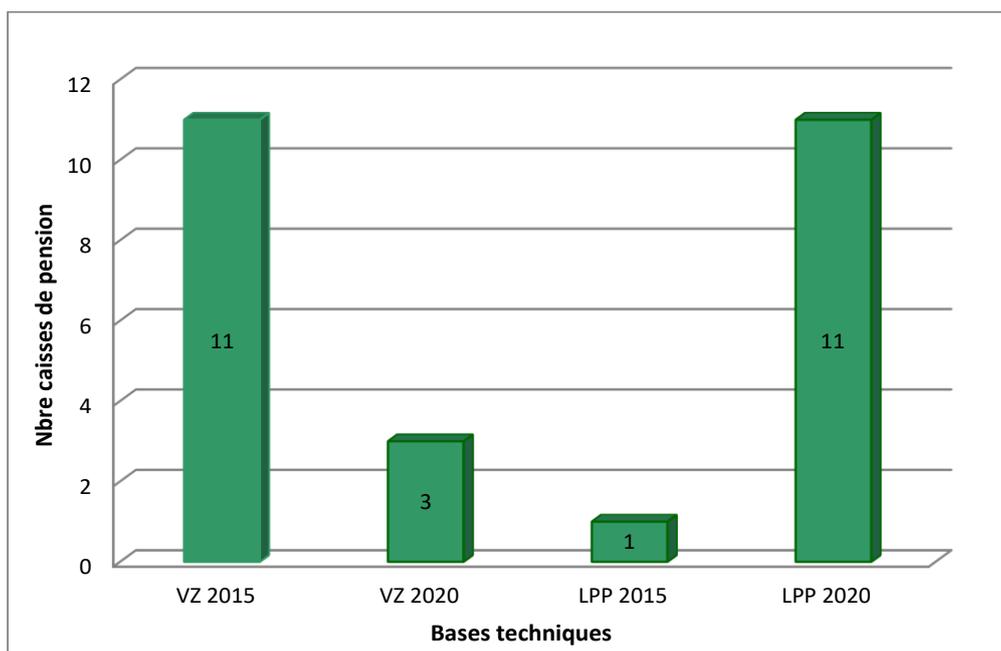
Il y a donc 9 caisses de pension en capitalisation complète au sein de notre comparatif, dont 6 caisses publiques : la CPI SIG, la CPVAL CPO, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne et Delémont ainsi que PUBLICA. Les trois caisses privées observées (canton de Zurich, Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois) sont obligatoirement en capitalisation complète.

3.1.2 Garantie publique

Les caisses de pension publiques suivantes ne bénéficient pas d'une garantie publique : la CPI SIG, la CPVAL CPO, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne et Delémont ainsi que PUBLICA. Tout comme les trois caisses privées de notre échantillon (canton de Zurich, Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois). A noter que pour deux caisses de pension bernoises (CACEB et CPB), la suppression de la garantie de l'Etat est en principe prévue au terme du plan de financement (2034).

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 44% des institutions de prévoyance de droit public bénéficiaient d'une garantie de l'Etat en 2020, ce qui représentait 61% des assurés actifs et 62% du total du bilan.

3.1.3 Bases techniques



Bases techniques 2021

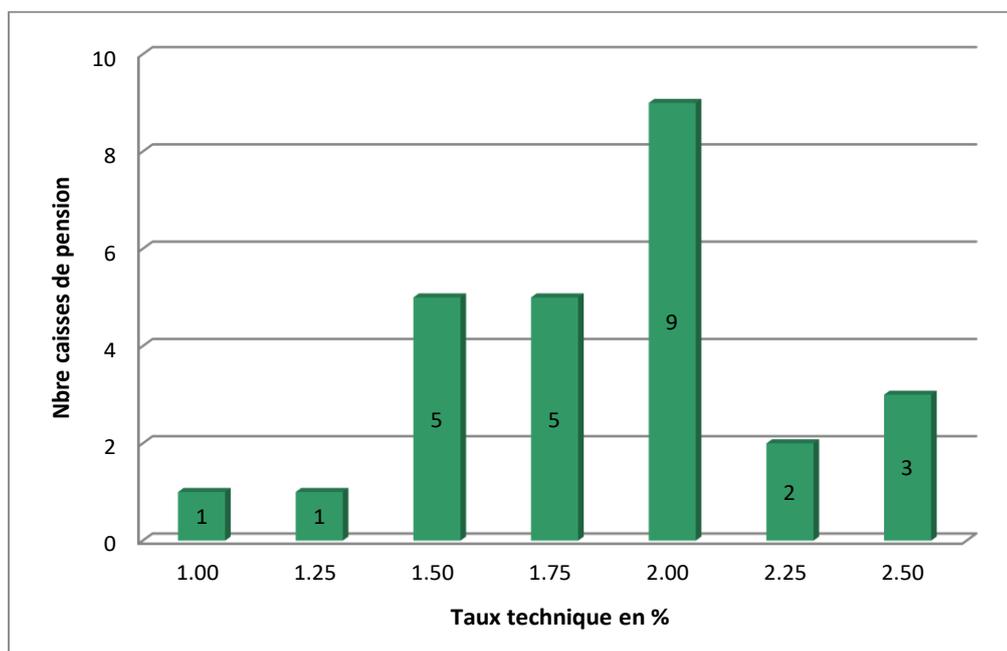
CPEV : VZ 2020

CIP : VZ 2015

Durant l'exercice passé en revue, 11 caisses ont modifié leurs bases techniques pour adopter soit les bases VZ 2015 (canton de Fribourg), LPP 2020 (PUBLICA, FEOC : hôpitaux publics tessinois, canton de Neuchâtel, villes de Bienne, Delémont, Fribourg et Sion) ou les nouvelles bases VZ 2020 (cantons du Jura, du Tessin et de Vaud). Publiées en décembre 2021, les bases techniques VZ 2020 reposent sur des données démographiques 2016-2020 fournies par 29 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons et communes). Quant aux bases techniques LPP 2020, publiées en décembre 2020, elles ont été constituées en compilant les données démographiques de 15 grandes institutions de prévoyance autonomes sur une période d'observation de 2015 à 2019. Les bases techniques les plus récentes (LPP 2020 et VZ 2020) sont utilisées par une majorité des caisses de pension analysées. A noter que PUBLICA est passée des tables périodiques aux tables de génération à fin 2021, ce qui porte à 6 le nombre de caisses utilisant ce type de tables.

Les chiffres 2021 de l'étude Swisscanto montrent que les caisses publiques suisses utilisent majoritairement les bases techniques VZ 2015 (54%). Les institutions de droit privé travaillent, quant à elles, très majoritairement avec les bases LPP 2020 (73%). La part des participants à l'étude travaillant avec des tables générationnelles atteint 59%.

3.1.4 Taux techniques



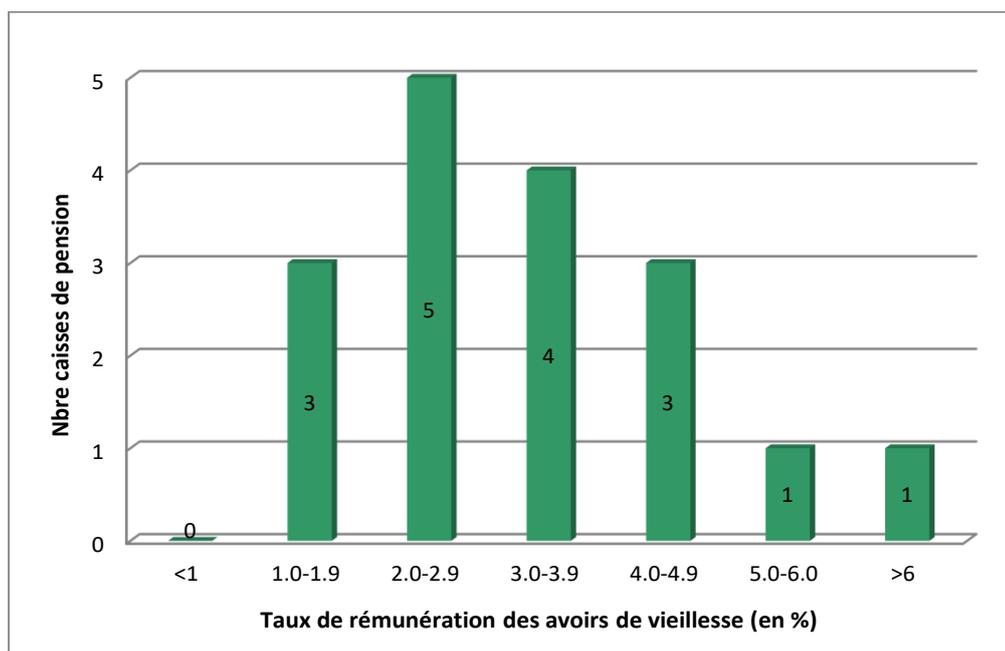
Taux techniques 2021 (y compris provisions)

Moyenne :	1.87%	CPEV :	2.00%
Minimum :	1.00%	CIP :	2.00%
Maximum :	2.50%		

Les taux techniques renseignés ci-dessus tiennent compte des provisions constituées pour leurs abaissements futurs. Le taux technique moyen des caisses de pension analysées (y compris provisions), s'établit à 1.87% en 2021 (1.97% en 2020). La fourchette des taux s'étend de 1.00% à 2.50%. La baisse des taux techniques constatée ces dernières années s'est poursuivie durant l'exercice passé en revue. Près de la moitié des caisses de pension analysées s'appuient sur un taux technique (y compris provisions) de moins de 2.00%. En 10 ans, le taux technique moyen de notre échantillon a été divisé par deux, en passant de 3.72 à 1.87%.

Dans sa dernière enquête, Swisscanto obtient pour les caisses en primauté des cotisations un taux technique moyen 2021 de 1.72% pour celles de droit public et de 1.46% pour celles de droit privé.

3.1.5 Taux de rémunération des avoires de vieillesse



Taux de rémunération des avoires de vieillesse 2021

Moyenne :	3.10%	Taux min. LPP :	1.00%
Minimum :	1.00%		
Maximum :	6.50%		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. En 2021, la grande majorité des caisses ont rémunéré les avoires de vieillesse à un taux supérieur au taux d'intérêt minimal LPP. La fourchette des taux est assez large puisqu'elle s'étend de 1.00% (2 caisses) à 6.50% (ville de Delémont). Pour l'ensemble des caisses, l'avoir de vieillesse des assurés actifs a été rémunéré à 3.10% en moyenne (1.71% en 2020).

Dans sa dernière enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto indique une rémunération moyenne des avoires de vieillesse pour l'ensemble des caisses participantes de 4.25% en 2021. La moyenne pour les caisses de pension du secteur public est de 2.84% contre 4.54% pour les caisses de pension d'employeurs privés.

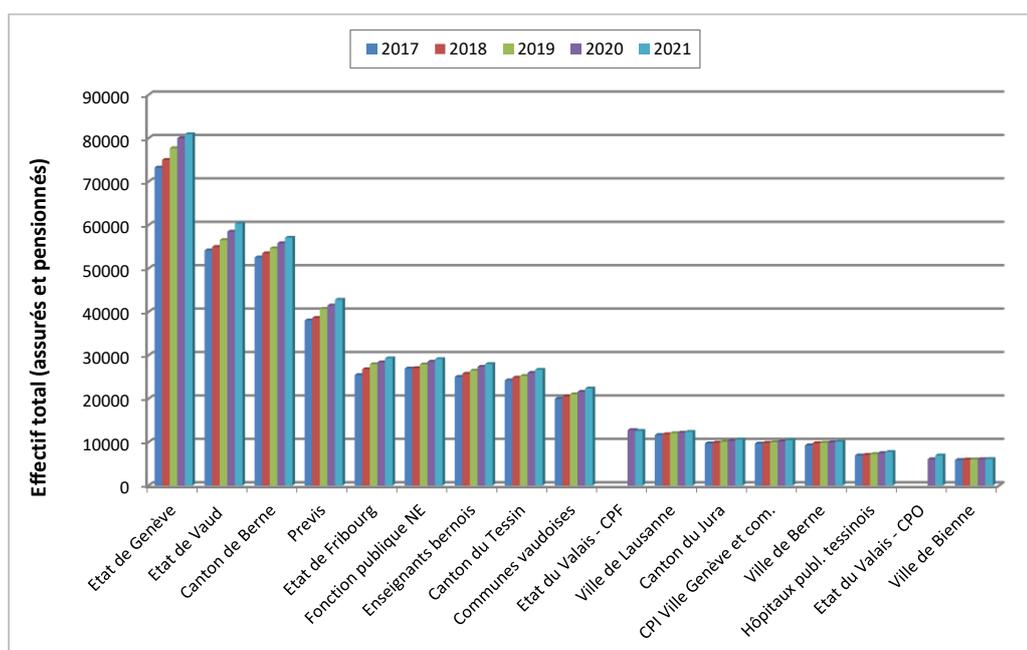
3.1.6 Réassurance

Seulement 6 caisses de pension sont réassurées, dont 3 en « stop-loss » (soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, qui est en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

3.2. Effectifs des caisses

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous contient uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 130'295 assurés, ainsi que PUBLICA (108'872 assurés) ne sont pas représentées sur le graphique.



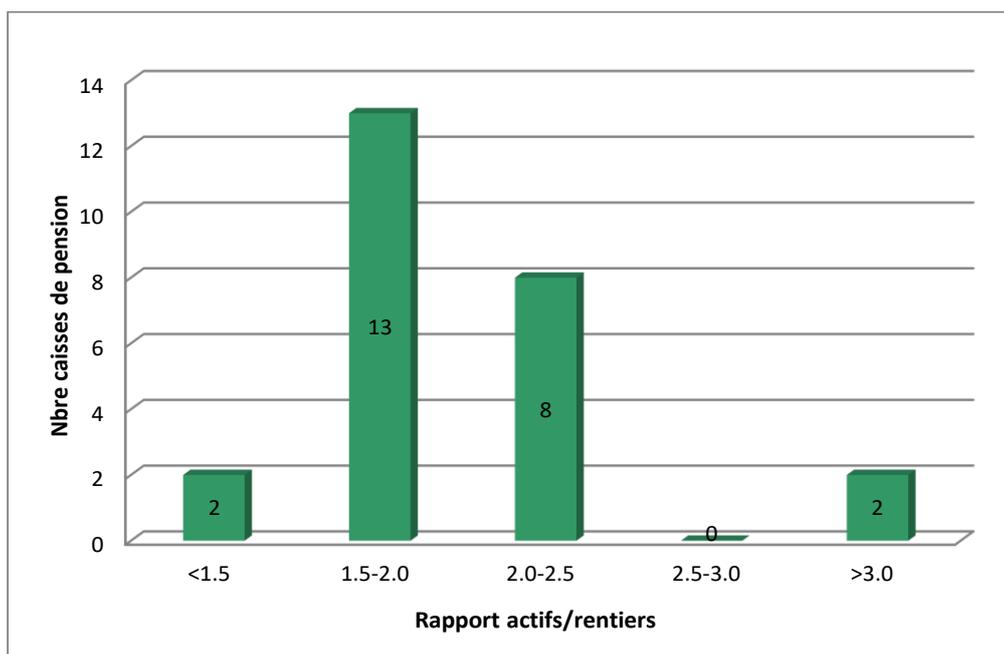
Effectifs des caisses 2021

Total :	706'368	CPEV :	60'312
Moyenne :	27'168	CIP :	22'362
Minimum :	511 (ville de Delémont)		
Maximum :	130'295 (canton de Zurich)		

En dehors de la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) et PUBLICA, dont les effectifs dépassent les 100'000 assurés, trois grandes caisses publiques se détachent des autres avec un total d'actifs et pensionnés supérieur à 57'000. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG - 80'932 assurés), de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV - 60'312 assurés) ainsi que celle du canton de Berne (CPB - 57'093 assurés). A l'opposé, les caisses de pension des villes de Delémont et de Monthey comptent respectivement 511 et 599 actifs et pensionnés.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 2.0% à fin 2021 (actifs : +1.6%, pensionnés : +2.8%). La Caisse de pension du canton de Zurich enregistre en 2021 la plus forte progression des effectifs (en nombre) de notre échantillon : +2'298 personnes.

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



Rapport actifs/rentiers 2021

Moyenne :	2.11	CPEV :	1.96
Minimum :	1.23 (CPI SIG)	CIP :	1.97
Maximum :	5.10 (FEOC)		

Comme chaque année, l'échantillon des caisses de pension observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. Avec une moyenne de 2.11 actifs pour un rentier à fin 2021, le rapport actifs/rentiers a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent (2.15). Le ratio démographique moyen des caisses analysées poursuit donc sa lente dégradation, puisque que le rapport entre les actifs et rentiers était encore de 2.60 à fin 2006. A noter que les trois caisses privées (canton de Zurich, Previs et le FEOC) ont un rapport actifs/rentiers moyen de 3.60 contre 1.91 pour les caisses publiques.

Au niveau suisse, les statistiques 2020 de l'OFS indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 1.3% en 2020 pour atteindre 4.4 millions. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de rentes s'établissait à 1.21 million (+2.0%), soit au final un rapport actifs/rentiers de 3.65, en légère baisse par rapport à 2019 (3.67).

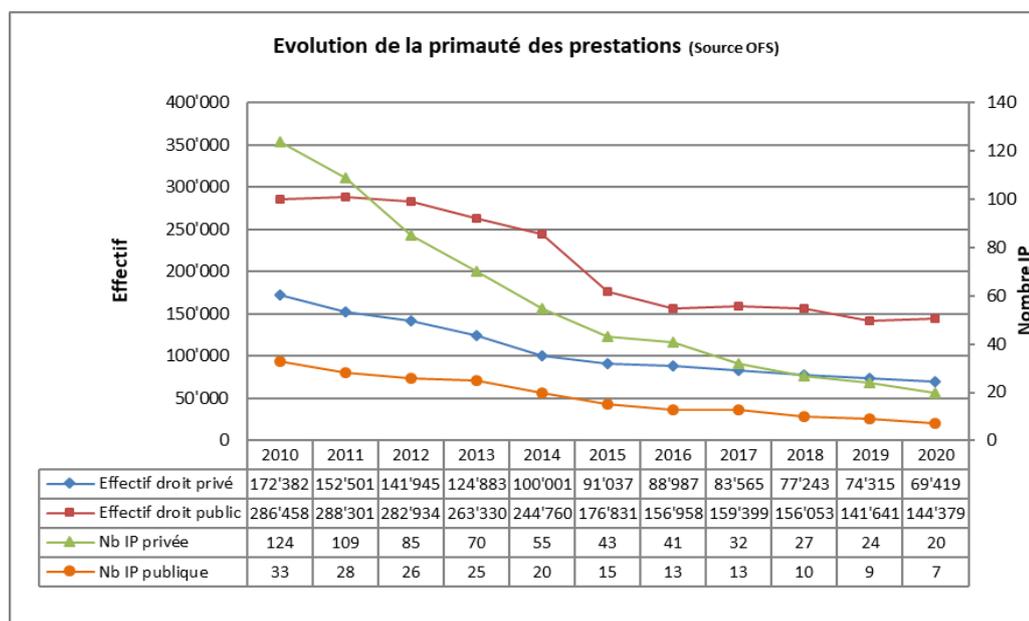
3.3. Prestation de retraite

3.3.1 Primauté

Une majorité des caisses de pension observées (17 caisses sur 26) travaillent selon le principe de la primauté des cotisations.

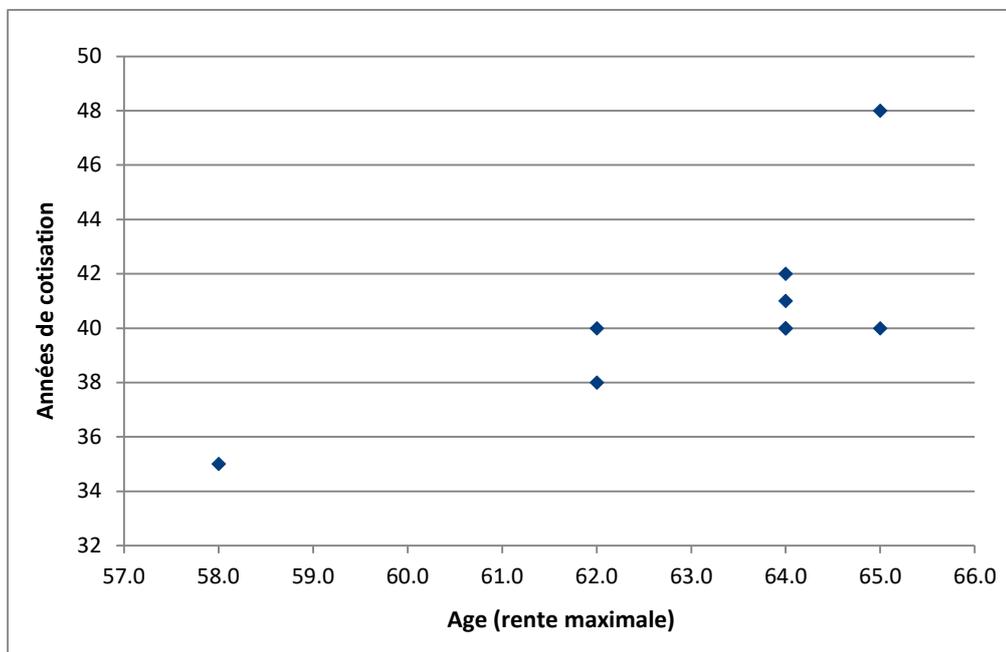
Selon les statistiques 2020 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), 10% des caisses de pension publiques suisses étaient en primauté intégrale des prestations (contre 13% en 2019). Concernant les effectifs, il n'y a plus que 23% du total des assurés (144'379) des caisses publiques en primauté des prestations. Dans le domaine privé, seuls 1.5% (contre 1.7% en 2019) des institutions de prévoyance sont encore en primauté des prestations et 1.8% (69'419) des assurés. Entre 2010 et 2020, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 84% et les effectifs de 60%.

La diminution progressive des caisses de pension en primauté des prestations se poursuit inexorablement. Les institutions de prévoyance de notre comparatif sont aussi concernées puisque la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg est passée en primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2022.



3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)

La durée de cotisation n'étant pas un élément déterminant pour le calcul des prestations en primauté des cotisations, seules les caisses de pension en primauté des prestations sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Age (rente maximale) 2021

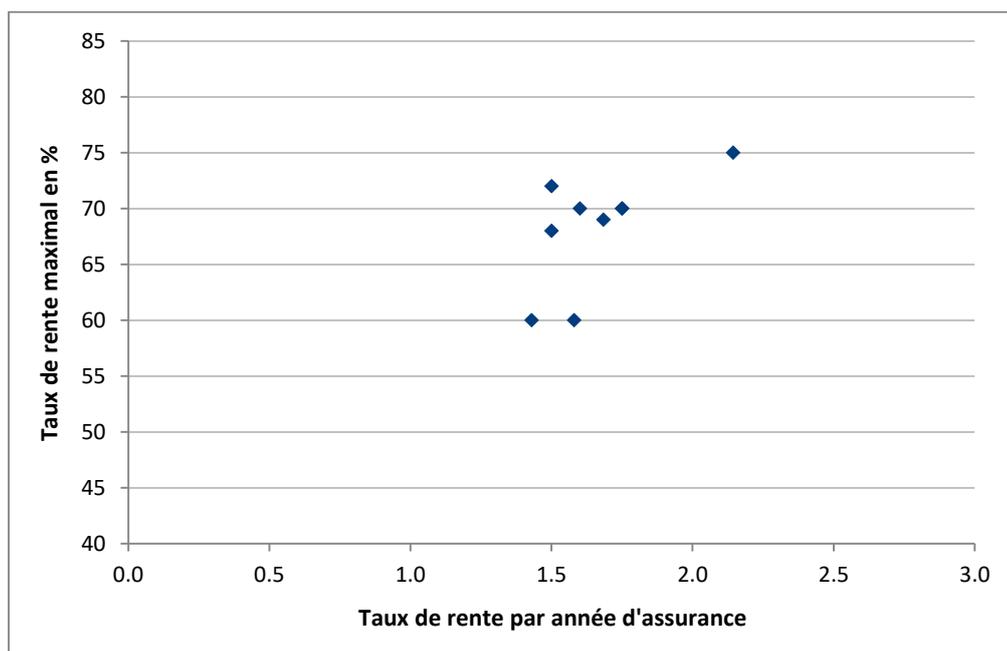
Moyenne :	63.1	CPEV :	60-62
Minimum :	58 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	64
Maximum :	65 (ville de Lausanne, Etat de Genève)		

Années de cotisation 2021

Moyenne :	40.4	CPEV :	38
Minimum :	35 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	42
Maximum :	48 (ville de Lausanne)		

A l'exception de la CP (Police et pénitenciers GE), avec une rente maximale possible à 58 ans, l'octroi de la retraite est possible, au mieux, à 62 ans et plus pour les autres caisses de pension analysées.

3.3.3 Taux de rente



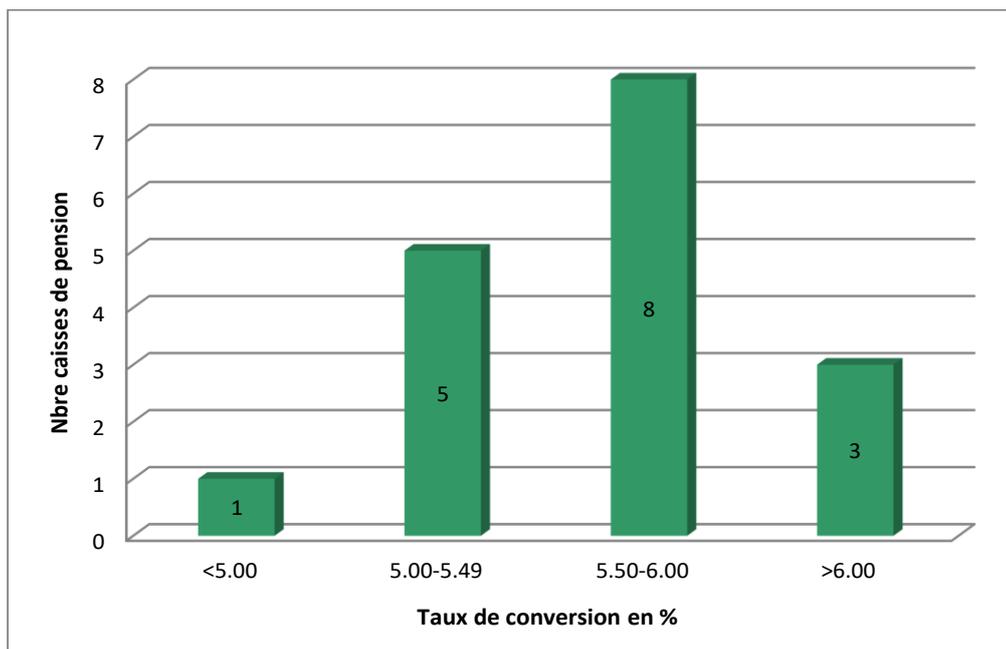
Taux de rente (par année d'assurance) 2021

Moyenne :	1.66	CPEV :	1.579
Minimum :	1.429 (communes vaudoises)	CIP :	1.429
Maximum :	2.14 (Police et pénitenciers GE)		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des prestations. Hormis la Caisse intercommunale de pensions (CIP) avec 1.429, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.5 et 1.75. Seule la CP (Police et pénitenciers GE) a un taux de rente par année d'assurance plus élevé, à 2.14.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60% et 70%.

3.3.4 Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans



Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Moyenne : 5.59% Taux min. LPP : 6.80%
Minimum : 4.83% (canton de Zurich)
Maximum : 6.38% (Etat du Valais CPO et CPF)

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. A des fins de comparaison, les taux de conversion pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans ont été relevés. En 2021, le taux moyen s'établit à 5.59%, contre 5.68% l'année précédente.

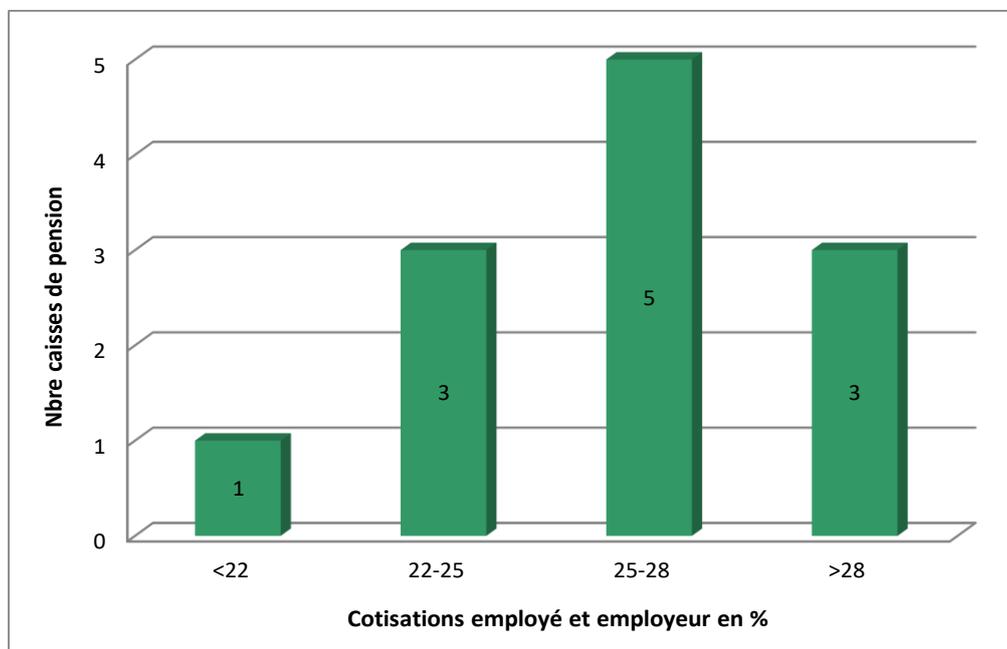
La baisse des taux de conversion se poursuit. Plusieurs des caisses en primauté des cotisations de notre échantillon ont réduit les taux de conversion durant l'exercice passé en revue et d'autres baisses sont planifiées (cf. annexes 4.2 A et B).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto indique pour 2021 un taux de conversion moyen de 5.52% (taux pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans) dans les institutions de prévoyance enveloppantes, contre 5.63% en 2020.

3.4. Financement

3.4.1 Cotisations totales

Ce graphique prend en compte uniquement les institutions de prévoyance analysées ayant un taux de cotisation total ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations totales 2021 (en %)

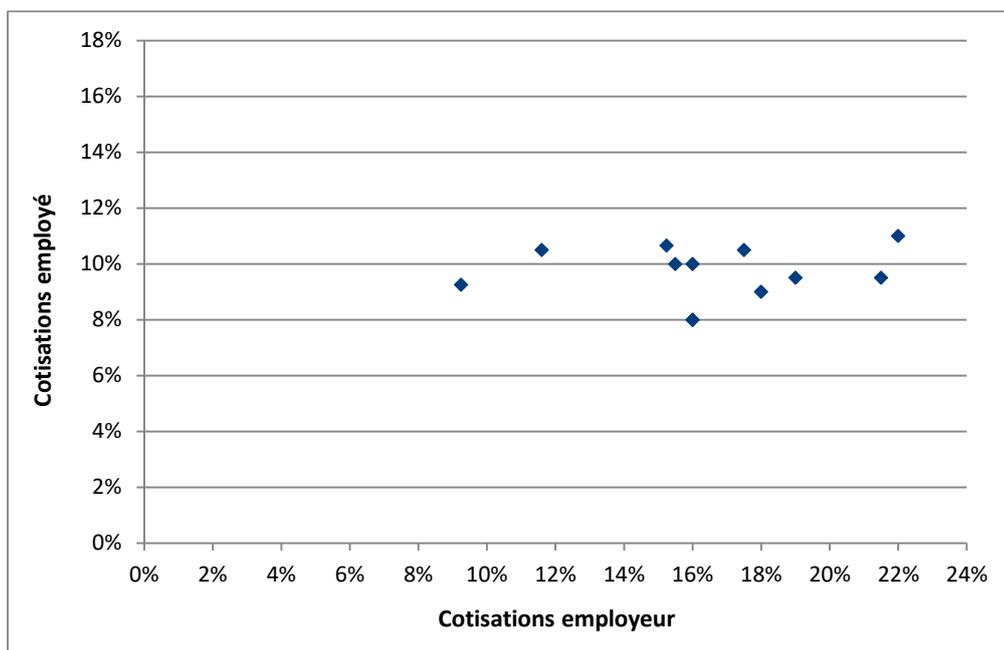
Moyenne :	26.13	CPEV :	25.50
Minimum :	18.50	CIP :	28.50
Maximum :	33.00		

Le graphique ci-dessus montre qu'une majorité des caisses de pension analysées ont un taux de cotisation total (employé et employeur) se situant entre 22% et 28%. Seul le FEOC (hôpitaux publics tessinois) a un taux de cotisation inférieur. La CP (Police et pénitenciers GE), la FPTPG (Transports publics genevois) ainsi que la CIP (communes vaudoises) ont un taux supérieur à 28%.

Ces taux de cotisation ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement ou de recapitalisation.

3.4.2 Cotisations employé / employeur

Ce graphique prend en compte uniquement les institutions de prévoyance analysées ayant des taux de cotisation employé / employeur ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations employé 2021 (en %)

Moyenne :	9.66	CPEV :	10.00
Minimum :	8.00	CIP :	9.00 - 9.50 - 10.50
Maximum :	11.00		

Cotisations employeur 2021 (en %)

Moyenne :	16.47	CPEV :	15.50
Minimum :	9.25	CIP :	19.50 - 19.00 - 18.00
Maximum :	22.00		

Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses de pension du graphique ci-dessus, entre 8% et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant à elles considérablement. En effet, celles-ci varient entre 9.25% et 22% du traitement assuré.

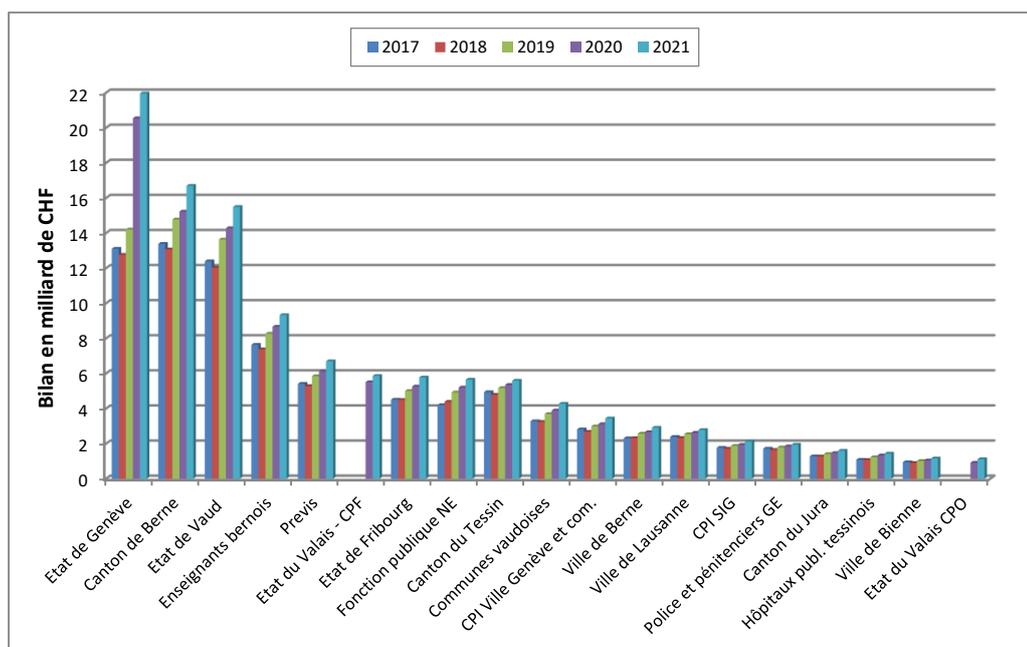
A la CIP (communes vaudoises), le modèle de cotisation 9.00-19.50%, 9.50-19.00% ou 10.50-18.00% est au choix de l'employeur, sous conditions. A noter que, dans le cadre du mécanisme de réduction du taux de cotisation en vigueur depuis 2019, une part de 1% de la cotisation des assurés a été prise en charge par la Caisse en 2021.

Excepté le FEOC (hôpitaux publics tessinois), les employeurs des caisses observées cotisent bien plus que le minimum légal qui est d'au moins 50% des cotisations totales.

3.5. Eléments financiers

3.5.1 Total du bilan

Le graphique ci-dessous contient uniquement le total des bilans de plus d'un milliard de francs à fin 2021. Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a le bilan le plus élevé avec CHF 44.0 milliards, ainsi que celle du canton de Zurich (CHF 41.4 milliards), ne sont pas représentées sur le graphique.

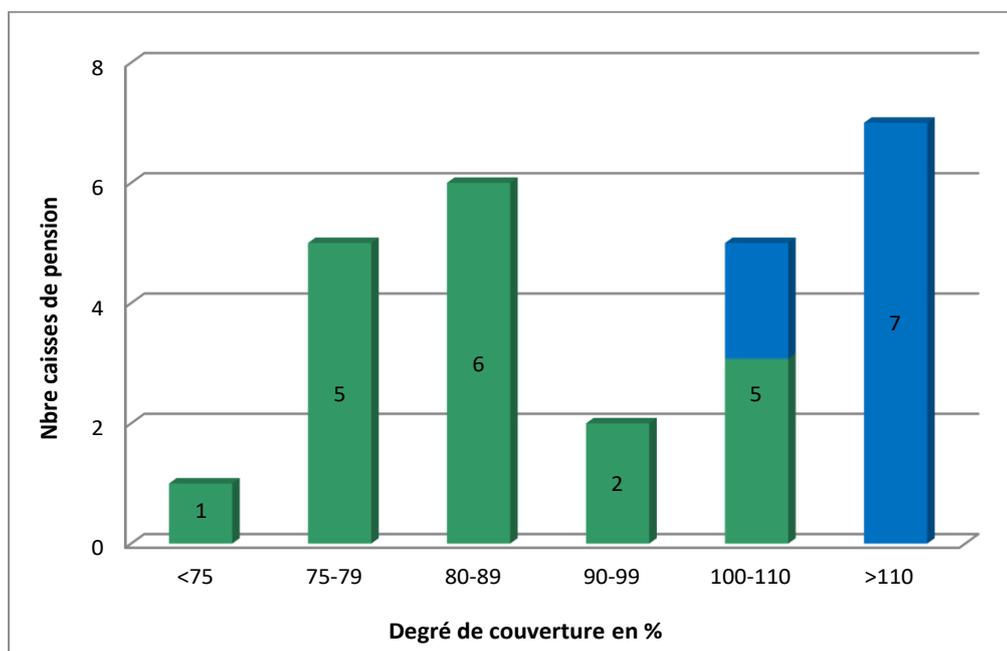


Total du bilan 2021 (en mios CHF)

Total :	202'810	CPEV :	15'449
Moyenne :	7'800	CIP :	4'271
Minimum :	102 (ville de Monthey)		
Maximum :	44'016 (PUBLICA)		

La fortune cumulée des caisses de pension analysées est en hausse de 7.3% à fin 2021 par rapport à l'année précédente. Cette hausse significative reflète les bonnes performances réalisées par les caisses en 2021.

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2021

Moyenne :	96.01%	CPEV :	75.83%
Minimum :	69.60% (canton du Tessin)	CIP :	79.48%
Maximum :	122.12% (CPI SIG)		

DC moyen des caisses en capitalisation partielle : 86.25%

DC moyen des caisses en capitalisation complète : 114.46%

En raison d'une très bonne année en terme de performances, les degrés de couverture de la quasi-totalité des caisses analysées sont en hausse à la fin 2021, en moyenne de 3.66 points de pourcentage, à 96.01% (92.35% à fin 2020).

Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses en capitalisation partielle atteint 86.25% (82.66% en 2020) et celles en capitalisation complète, 114.46% (110.65% en 2020). Les caisses de pension en capitalisation complète ont un degré de couverture compris entre 107.90% (PUBLICA) et 122.12% (CPI SIG).

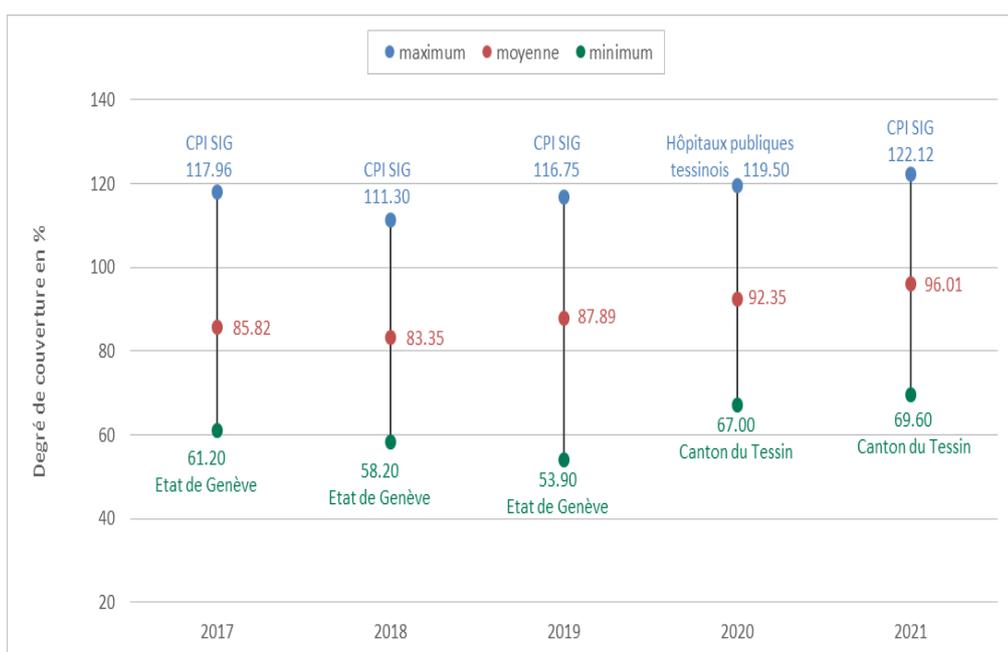
Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2017	2018	2019	2020	2021
> 110 %	2	1	2	4	7
100% - 110%	4	4	6	5	5
90% - 99%	4	6	4	5	2
80% - 89%	2	0	2	3	6
75% - 79%	2	3	3	5	5
< 75%	9	10	8	4	1
Total	23*	24	25	26	26

* Previs n'a pas communiqué le degré de couverture à l'échelle de la fondation.

En 2021, 12 caisses de pension ont un degré de couverture supérieur à 100%. Il y a toutes les caisses en capitalisation complète : la CPI SIG, la caisse Police et pénitenciers GE (CP), celles des villes de Bienne (CPBienne) et Delémont (FRED), la caisse du canton de Zurich (BVK), celle des Hôpitaux publics tessinois (FEOC), PUBLICA, Previs ainsi que CPVAL CPO. Il y a également 3 caisses en capitalisation partielle : celles des villes de Berne (PVK) et Sion ainsi que CPVAL CPF.

Concernant les caisses en capitalisation partielle, la majorité d'entre elles ont un degré de couverture supérieur à 80% à fin 2021. La législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public leur impose d'atteindre un degré de couverture global d'au moins 80% à l'horizon 2052. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un premier palier à 60% en 2020 et un second palier à 75% en 2030. A noter qu'une seule caisse a un degré de couverture inférieur à 75% à fin 2021.



3.5.3 Degré de couverture minimum

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, ces dernières fonctionnant en capitalisation partielle doivent atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052 au plus tard. Les caisses ont ainsi élaboré, en accord avec l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'atteindre cet objectif de couverture. Ceci en respectant, dans l'intervalle, un 1^{er} palier intermédiaire avec un degré de couverture d'au moins 60% en 2020 ainsi qu'un 2^e palier de 75% prévu pour 2030.

Ce plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année, que nous pouvons dénommer « chemin de recapitalisation ». Nous allons dès lors comparer les objectifs de degré de couverture minimum déterminés dans ces chemins de recapitalisation avec les degrés de couverture effectifs des caisses. Cela permettra de suivre l'évolution du processus de recapitalisation des institutions analysées. Vous trouverez le récapitulatif des degrés de couverture minimaux dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers. A noter que les caisses en capitalisation complète ont un degré de couverture minimum fixé à 100%.

En 2021, 25 caisses de pension sont au-dessus de leur objectif de couverture et une seule est en dessous. L'ensemble des caisses ayant fixé un degré de couverture minimum à 100% ont atteint leur objectif à fin 2021 (cf. annexe 4.6 B).

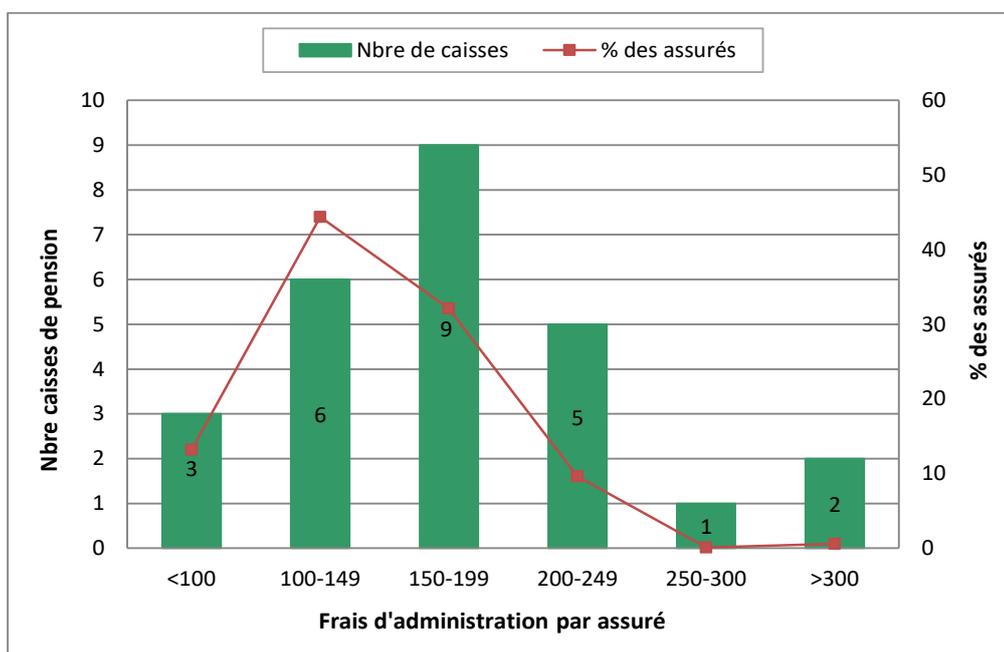
3.5.4 Frais d'administration par assuré, actif et pensionné

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pension ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernés. Cependant, l'évolution dans le temps nous apporte des informations intéressantes sur la tendance.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex. : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex. : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2021 montrent, comme chaque année, d'importantes différences de frais entre les caisses de pension observées.



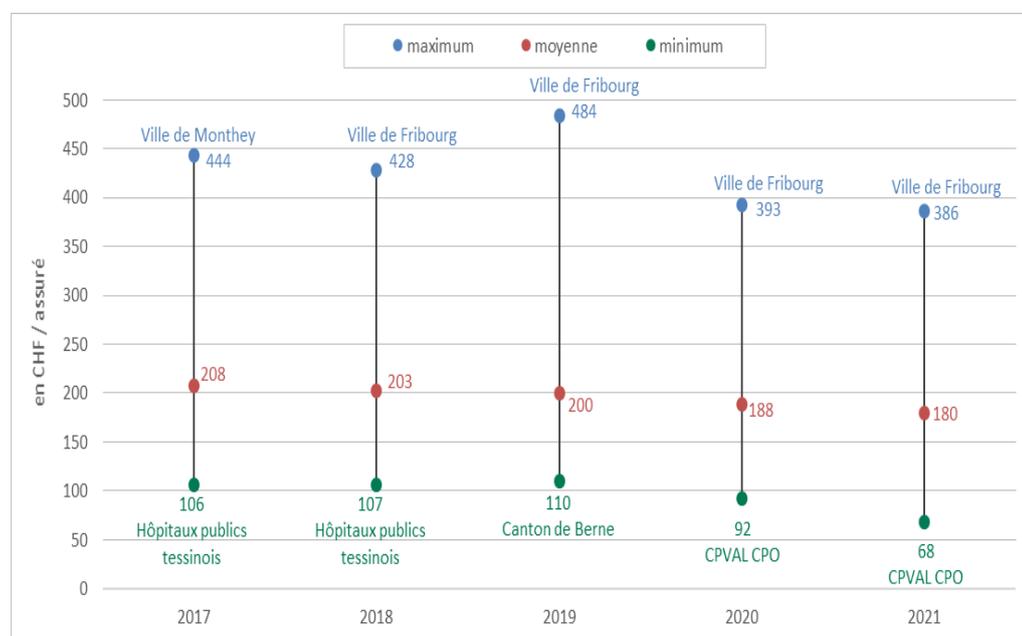
Frais d'administration par assuré 2021 (en CHF)

Moyenne :	180	CPEV :	176
Minimum :	68 (CPVAL CPO)	CIP :	181
Maximum :	386 (ville de Fribourg)		

Le recul des coûts administratifs se poursuit. En effet, pour la 4^e année consécutive, les frais d'administration moyens des caisses analysées sont en baisse, s'établissant à CHF 180 par assuré en 2021 (CHF 188 en 2020). Durant l'exercice passé en revue, une majorité des caisses affichent une diminution de leurs frais d'administration par rapport à l'exercice précédent. A noter que ces frais comprennent : administration générale, organe de révision, expert et autorité de surveillance, ainsi que les frais de marketing et courtage si existants.

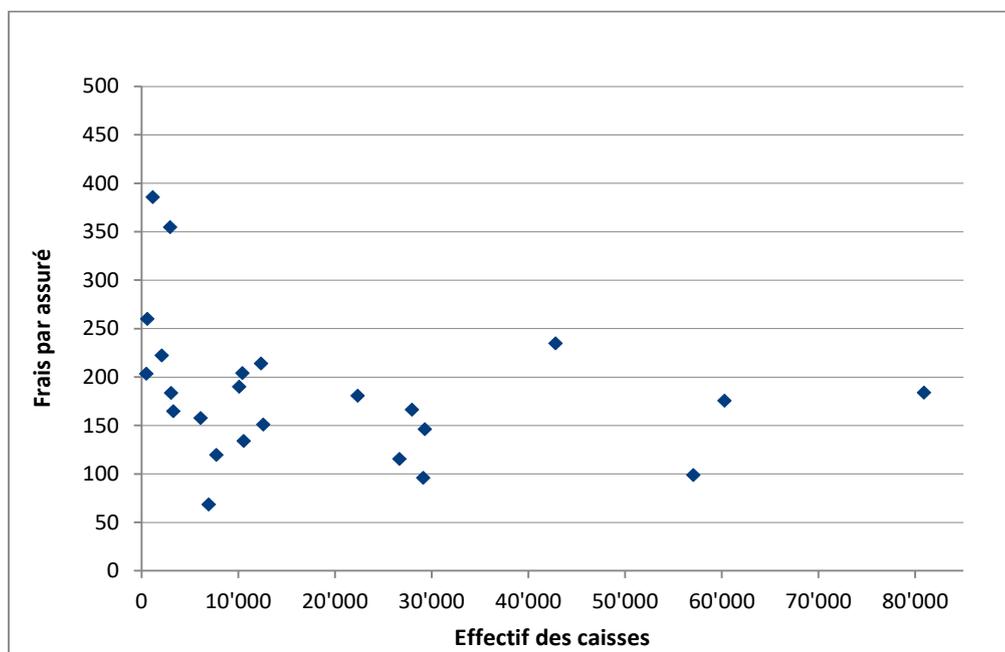
Dans sa dernière enquête, Swisscanto a calculé pour 2021 une moyenne des frais administratifs pour l'ensemble des institutions de prévoyance de CHF 346 par assuré. Pour les caisses de pension d'employeurs publics, cette moyenne s'élève à CHF 246 par assuré et à CHF 348 par assuré pour les caisses de pension d'employeurs privés.

Evolution des frais administratifs par assuré



3.5.5 *Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse*

Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 130'295 assurés et des frais par assuré de CHF 112, ainsi que PUBLICA (108'872 assurés et CHF 148 de frais par assuré) ne sont pas représentées sur le graphique.

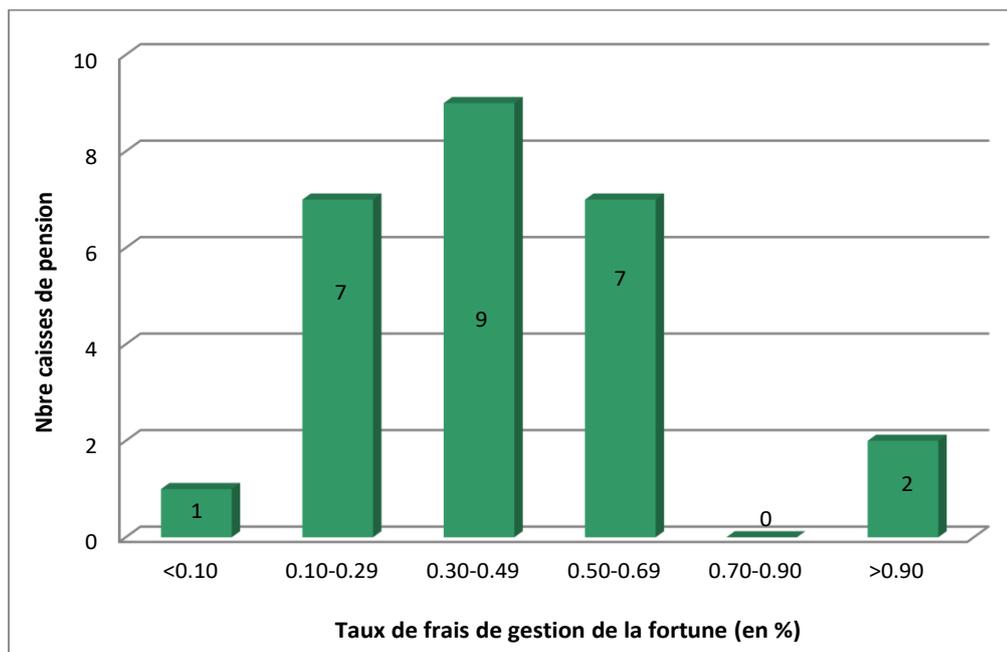


Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pension. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pension affichent des coûts très bas car une partie de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

3.5.6 *Frais de gestion de la fortune*

Par le biais d'une directive publiée en 2013, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a défini les indications devant apparaître dans l'annexe aux comptes annuels, soit la somme (en CHF) des indicateurs de frais des placements collectifs (frais TER), le pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisé dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, ainsi que le taux de transparence en matière de frais. Les frais de gestion de la fortune sont depuis plusieurs années clairement identifiés dans les rapports annuels des institutions de prévoyance. Vous trouverez ces informations pour les participants à notre comparatif dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers.

Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais



Taux de frais de gestion de la fortune 2021 (en %)

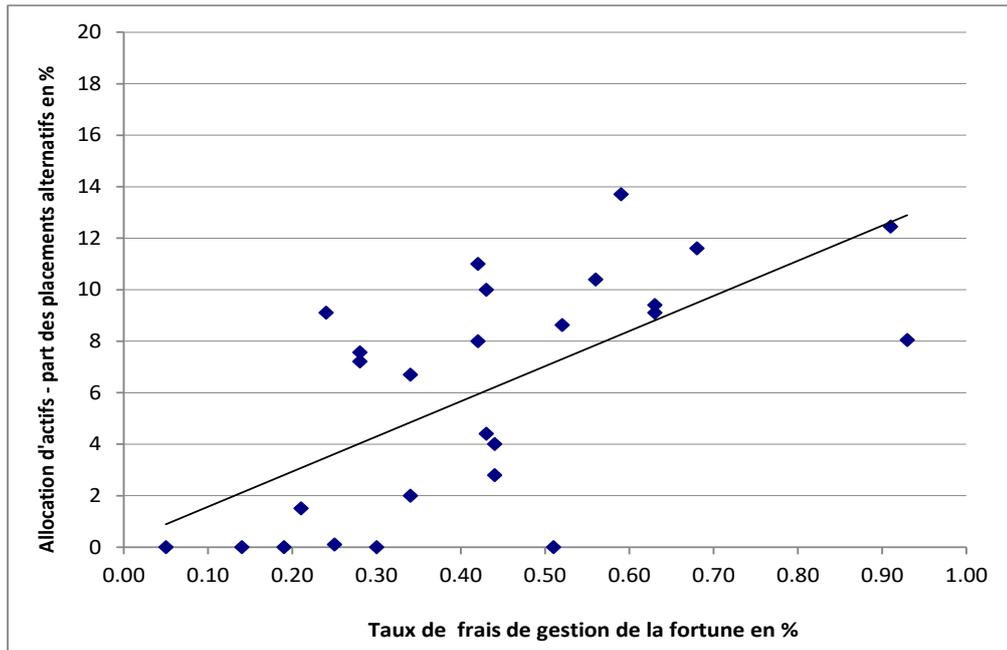
Moyenne :	0.43%	CPEV :	0.59%
Minimum :	0.05% (canton de Berne)	CIP :	0.56%
Maximum :	0.93% (ville de Monthey)		

En 2021, le pourcentage moyen des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, y compris les frais TER des placements collectifs, s'élève à 0.43% pour l'ensemble des caisses analysées (0.40% en 2020). Cette valeur a donc augmenté par rapport à l'année dernière, ceci après plusieurs années consécutives de baisse depuis 2013 (0.49%).

Il est néanmoins important de souligner qu'une comparaison entre les caisses analysées reste encore difficile. En effet, le mode de gestion des placements, la taille des investissements ainsi que l'allocation diffèrent entre les caisses et ont une incidence directe sur le niveau des frais.

Dans sa 22^e enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto a obtenu une moyenne de 0.55% en 2021 (0.49% en 2020) des frais de gestion de la fortune rapportés aux placements transparents sur le plan des coûts (frais TER des placements collectifs inclus).

Taux de frais de gestion de la fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %)



La part des frais de gestion de la fortune est très dépendante de la part d'allocation en placements alternatifs. Cette relation est plus significative que celle entre les coûts de gestion de la fortune et la taille des caisses.

Taux de transparence en matière de frais

En 2021, le pourcentage de placements investis dans des placements de fortune transparents en matière de frais atteint en moyenne 99.86% pour les caisses analysées. Ce taux est inchangé par rapport à 2020. La majorité des institutions de prévoyance analysées présentent un taux de transparence en matière de frais de 100% (22 caisses sur 26). A noter que depuis l'introduction du taux de transparence en matière de frais en 2013, celui-ci a progressé de 98.21% à 99.86% au sein de l'ensemble des caisses analysées.

3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pension observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances peuvent être très différentes d'une caisse à l'autre. Seules des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) permettent une analyse fine et une comparaison fiable entre les caisses ainsi qu'avec les indices de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues. Plus globalement, une analyse performance/risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actifs. Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Valeur de rendement	11
Discounted Cash-flow	10
Valeur de rendement & intrinsèque	2
Valeur d'expert	2

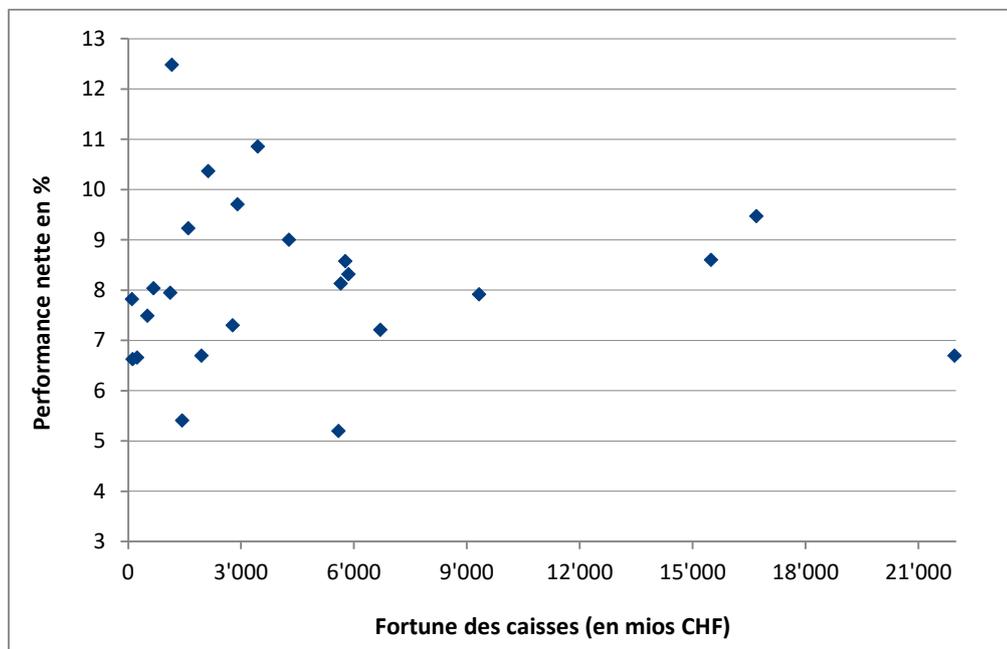
Les caisses de pension étudiées utilisent encore majoritairement la méthode de la valeur de rendement, car cette dernière est réaliste, facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Le choix du taux de capitalisation est d'ailleurs l'élément le plus important pour la détermination de la valeur du parc immobilier. Celle du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF) provient du milieu bancaire. Elle est plus compliquée et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans). Elle est liée à la performance. Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mix de la valeur de rendement, couplée à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Les méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer la valorisation des postes concernés.

Performance nette 2021

Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a une fortune de CHF 44.0 milliards et a réalisé une performance nette de 4.43% en 2021, ainsi que la Caisse de pension du canton de Zurich (CHF 41.4 milliards et 8.00% de performance) ne sont pas représentées sur le graphique.



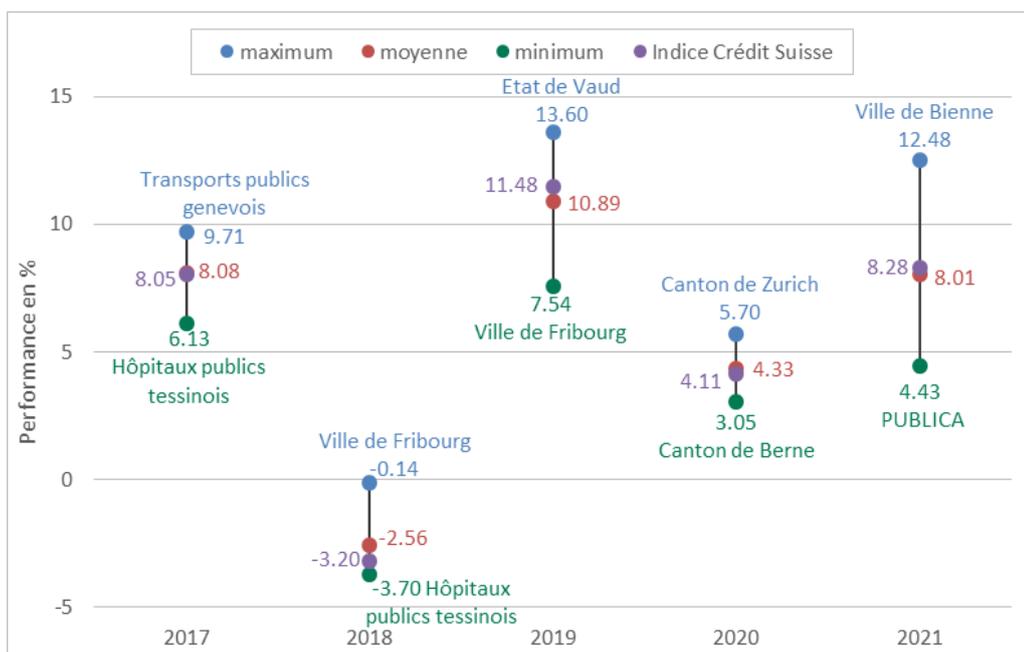
Performance nette 2021

Moyenne :	8.01%	CPEV :	8.60%
Minimum :	4.43% (PUBLICA)	CIP :	9.00%
Maximum :	12.48% (CPBienne)		

En 2021, les rendements des capitaux ont été très bons pour l'ensemble des caisses de pension analysées, s'établissant à 8.01% en moyenne (4.33% en 2020). Les valeurs rapportées se situent dans une fourchette de 4.43% à 12.48%.

La Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) réalise la meilleure performance des placements (12.48%). L'excellente performance des actions, dont la part représentait 43% de l'allocation à fin 2021, a notamment contribué à ce résultat.

Evolution de la performance nette

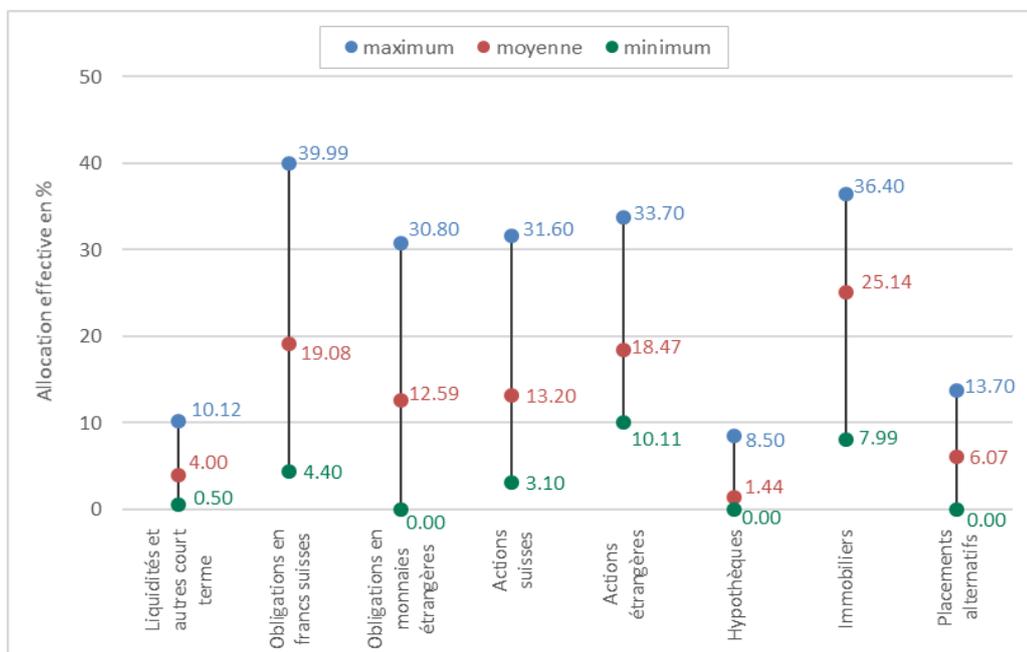


La dernière enquête de Swissscanto auprès des caisses de pension publiques et privées mentionne une performance moyenne de 8.39% pour l'exercice 2021 (3.97% en 2020). Pour les caisses des employeurs publics, la performance moyenne se situe à 8.51% et à 8.45% pour celles de droit privé.

L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses affiche quant à lui une performance de 8.28% pour l'année 2021 (4.11% en 2020).

3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2021, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales.

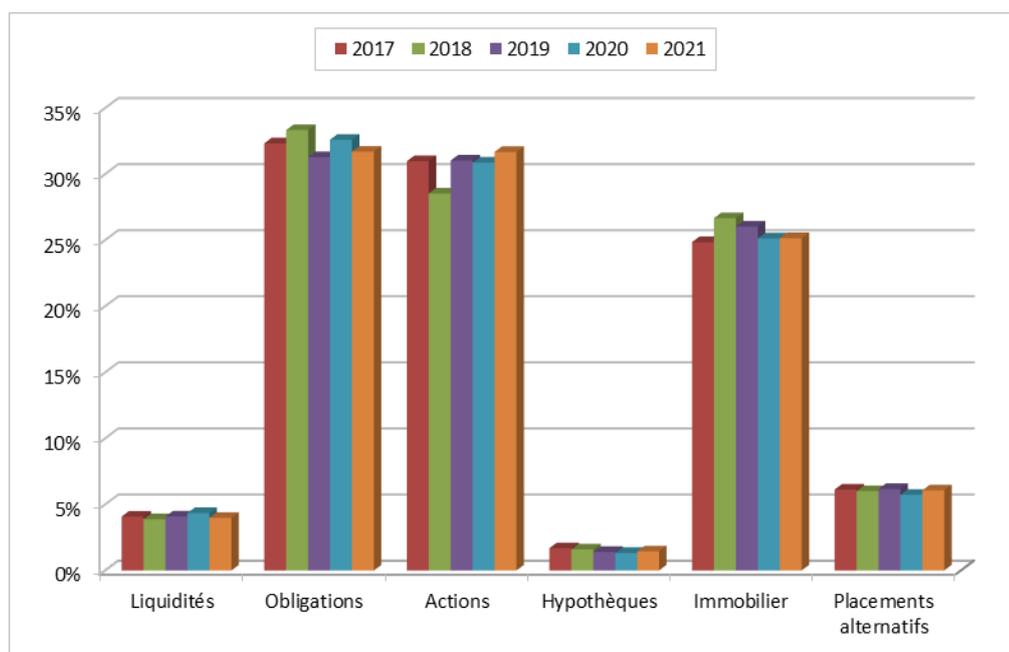


	Liquidités, créances à CT et cpte régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	3.70%	5.80%	17.80%	13.60%	18.00%	5.00%	22.60%	13.70%
CIP	3.00%	11.30%	14.90%	13.90%	17.90%	4.90%	23.60%	10.40%

En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations baisse de 2.84% alors que celle des actions augmente de 2.61%.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2021	2020	21 vs 20	2021	2020	21 vs 20
Moyenne	31.67%	32.59%	-2.84%	31.67%	30.86%	2.61%
Minimum	9.90%	12.10%	-18.18%	23.60%	21.66%	8.96%
Maximum	54.58%	56.07%	-2.66%	43.20%	41.93%	3.03%

Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes)

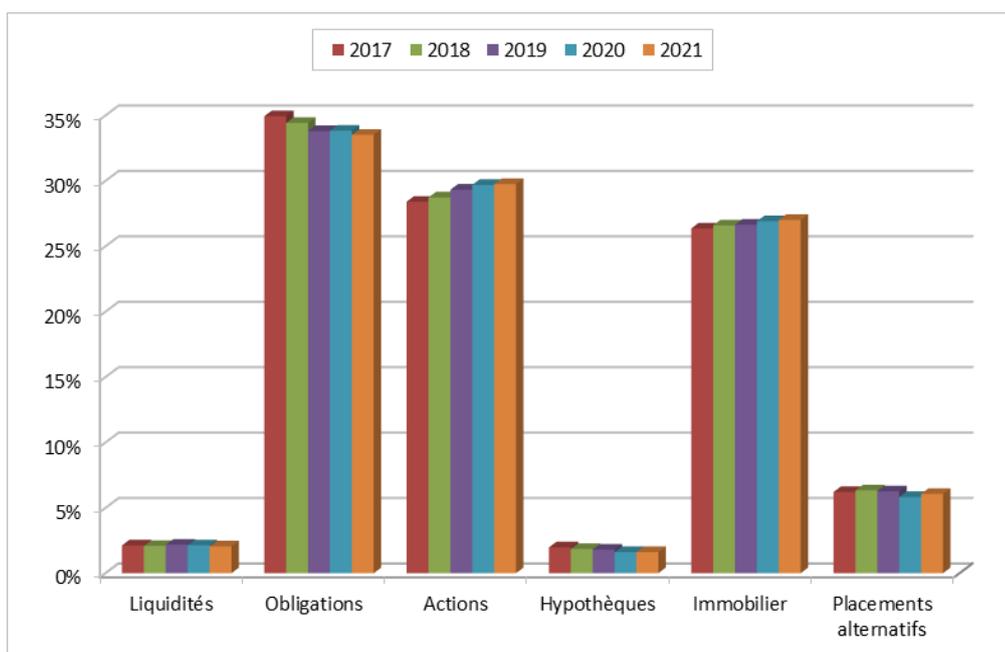


L'allocation des actifs à la fin de l'exercice 2021 a peu évolué par rapport à l'année précédente. Les classes d'actifs les plus importantes restent les obligations et les actions avec une part de 31.7% chacune. Le changement le plus marqué concernant la moyenne des obligations, qui baisse de 32.6% à 31.7%.

Allocations réelles moyennes	2017	2018	2019	2020	2021
Liquidités	4.1%	3.9%	4.1%	4.3%	4.0%
Obligations	32.3%	33.3%	31.3%	32.6%	31.7%
Actions	31.0%	28.5%	31.0%	30.9%	31.7%
Hypothèques	1.7%	1.6%	1.4%	1.3%	1.4%
Immobilier	24.8%	26.7%	26.0%	25.1%	25.1%
Placements alternatifs	6.1%	6.0%	6.2%	5.7%	6.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Dans notre comparatif, la catégorie « Placements alternatifs » rassemble divers types de placements non traditionnels tels que les hedge funds, les matières premières, les placements privés ou encore les placements en infrastructures.

Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



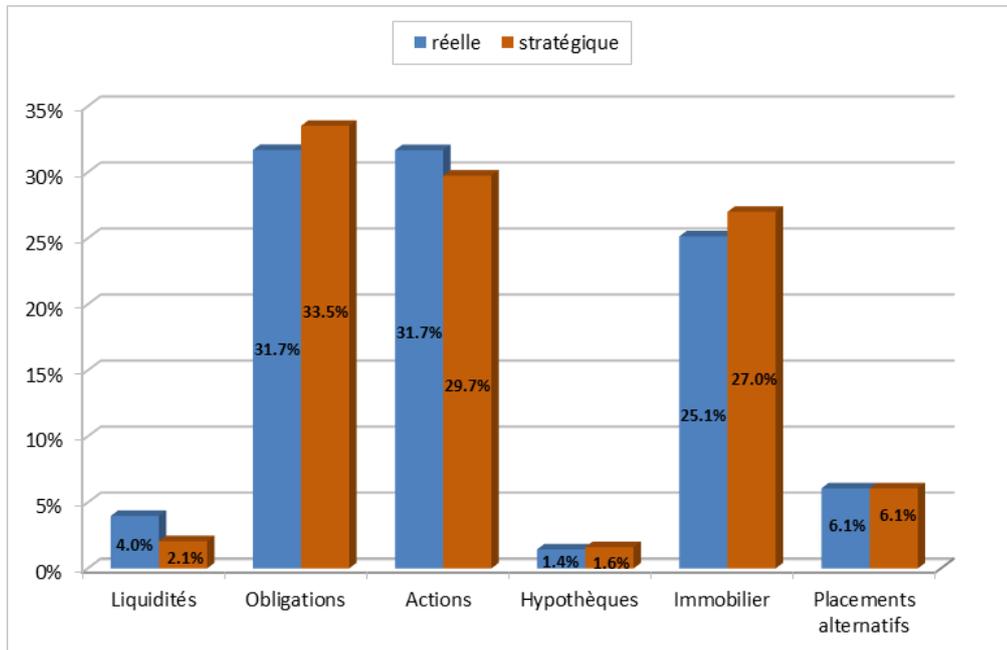
L'annexe 4.9 - Allocations stratégiques indique que seules 7 caisses de pension sur les 26 analysées ont modifié leur allocation stratégique de 2020 à 2021. Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance de notre analyse ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actifs :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	0	1
Obligations en francs suisses	3	4
Obligations en monnaies étrangères	1	3
Actions suisses	2	2
Actions en monnaies étrangères	2	2
Hypothèques	1	1
Immobiliers	4	2
Placements alternatifs	3	1

Comparé à l'année précédente, la structure de l'allocation d'actifs stratégiques à fin 2021 est restée globalement stable. La part de l'immobilier poursuit sa lente progression.

Alloc. stratégiques moyennes	2017	2018	2019	2020	2021
Liquidités	2.1%	2.1%	2.2%	2.1%	2.1%
Obligations	34.9%	34.4%	33.8%	33.8%	33.5%
Actions	28.4%	28.7%	29.3%	29.7%	29.7%
Hypothèques	2.0%	1.9%	1.8%	1.6%	1.6%
Immobilier	26.4%	26.6%	26.6%	26.9%	27.0%
Placements alternatifs	6.2%	6.3%	6.3%	5.8%	6.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Allocation réelle vs allocation stratégique à fin 2021 (moyenne en %)



En comparant les allocations réelles des actifs aux objectifs visés, nous constatons que les caisses analysées détiennent deux fois plus de liquidités que prévu, que les obligations ainsi que l'immobilier sont sous-pondérés et que les actions dépassent le niveau souhaité. Il n'y a pas d'écart pour les placements alternatifs et très peu pour les hypothèques.

Généralités en 2021

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases techniques*	Taux technique	Taux technique (yc provisions)	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 ¹ / TP	2.00%	1.25%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2017) / TP	2.50%	2.00%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPI SIG	GE	CPI SIG	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 (2017) / TP	2.50%	2.00%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2018) / TP	2.25%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et pénitenciers GE	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 (2017) / TP	3.00%	2.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPB	BE	Canton de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	1.50%	1.50%	Non	Ernst & Young AG	Swiss Life Pension Services SA
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TP	1.50%	1.50%	Non	BDO SA	Swiss Life Pension Services SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2015) / TP	2.50%	2.50%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPCN	NE	Fonction publique NE	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.50%	Non	KPMG SA	Pittet Associés SA
CPEG	GE	Etat de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 / TG	1.75%	1.75%	Non	Fidag SA	GiTeC Prévoyance SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	AON Suisse SA
CPJU	JU	Canton du Jura	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	1.75%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	AON Suisse SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2018) / TP	2.00%	2.00%	Oui	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2017) / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.75%	2.25%	Oui (Stop-Loss)	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 / TP	2.50%	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 / TP	2.50%	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPVS	VS	Ville de Sion	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	2.00%	1.50%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	Libera AG
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2017) / TP	2.00%	2.00%	Oui (Stop-Loss)	Fidag Audit SA	Prevanto SA
IPCT	TI	Canton du Tessin	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	1.50%	1.50%	Non	BDO SA	Libera AG
Publica	BE	Publica	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	KPMG SA	Allvisa AG
PVK	BE	Ville de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TP	1.75%	1.75%	Oui	BDO SA	Swiss Life Pension Services SA
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2021) / TG	1.00%	1.00%	Non	Fideconsul Società di Revisione SA	AON Suisse SA
Previs	BE	Previs	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Oui	T+R SA	Swiss Life Pension Services SA
BVK	ZH	Canton de Zurich	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 / TG	1.75%	1.75%	Non	Ernst & Young AG	Libera AG
Moyenne							2.07%	1.87%			

* TP (Tables périodiques), TG (Tables générationnelles)

1 : Pour les calculs actuariels, les tarifs utilisés se fondent sur les bases techniques VZ 2015 pertinentes pour les institutions de prévoyance de droit public et un taux d'intérêt technique de 2.00%.

Ce tarif est ajusté en conséquence de l'espérance de vie plus longue observée de l'effectif des retraités de la CACEB à raison des probabilités de mortalité réduites à hauteur de 15.1%.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 31.08.2022)

Echantillon de base			Système financier	Degré couverture au 31.12.2021		Explications des mesures prises en 2021 ou des projets à venir
				Minimum	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	capitalisation partielle	93.00%	98.40%	Baisse du taux de conversion de façon échelonnée de 5.58% (2016) à 5.20% dès le 01.08.2020, puis à 4.90% dès le 01.08.2024. Dès le 01.01.2021, les cotisations d'épargne ont augmentées de 0 à 2% en fonction de la classe d'âge. La hausse est supportée par les salariés dans une fourchette de 0 à 0,8% et par l'employeur de 0 à 1,2%. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (1.70% du salaire assuré) et employeurs (2.55% du salaire assuré).
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	capitalisation partielle	80.00%	86.51%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
CPI SIG	GE	CPI SIG	capitalisation complète	100.00%	122.12%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
CIP	VD	Communes vaudoises	capitalisation partielle	67.40%	79.48%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	capitalisation complète	100.00%	108.70%	Décision d'abaisser le taux technique à 2.00% sur 7 ans. Adoption d'un nouveau plan de prévoyance à titre prévisionnel contenant les mesures suivantes : hausse de la durée de cotisation de 35 à 36 ans pour l'obtention d'une rente complète et baisse du taux de rente maximal de 75 à 70%. L'entrée en vigueur de ce plan prévisionnel est prévue au 01.01.2023. Le délai d'entrée en vigueur d'un nouveau plan pourrait être reporté au 01.01.2024 si un accord est trouvé entre les partenaires sociaux et un projet de loi déposé au Grand Conseil.
CPB	BE	Canton de Berne	capitalisation partielle	87.00%	97.02%	Baisse du taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans de 5.75% à 5.25% en 2021, puis réduction progressive du taux pour atteindre 4.80% dès 2024. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (0.95% du salaire assuré) et employeurs (1.35% du salaire assuré). Dès 2021, hausse des cotisations d'épargne du plan de prévoyance standard de 2 points de pourcentage en moyenne et diminution des cotisations risquées de 1 point de pourcentage.
CPBienne	BE	Ville de Bienne	capitalisation complète	100.00%	117.91%	En 2021, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.50%. Abaissement progressif des taux de conversion entre 2019 et 2025. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans baisse, par exemple, de 6.40% en 2018 à 5.50% dès 2025.
CPCL	VD	Ville de Lausanne	capitalisation partielle	67.50%	79.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
CPCN	NE	Fonction publique NE	capitalisation partielle	67.70%	81.50%	Abaissement du taux technique de 2.25% à 1.75% et passage aux tables LPP 2020 (LPP 2015 précédemment).
CPEG	GE	Etat de Genève	capitalisation partielle	65.00%	79.60%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
CPEV	VD	Etat de Vaud	capitalisation partielle	67.60%	75.83%	Le plan de prévoyance déposé en 2022 auprès de l'Autorité de surveillance prévoit : une hausse de la durée de cotisation de 38 à 40 ans pour l'obtention d'une rente complète inchangée de 60% du salaire assuré, la baisse du taux de rente annuel de 1.579% à 1.5%, le relèvement de l'âge de retraite minimum de 62 à 64 ans (60 à 62 ans pour certaines professions) et de l'âge terme de 63 à 65 ans. L'entrée en vigueur de ce nouveau plan de prévoyance est désormais fixée au 01.01.2025.
CPJU	JU	Canton du Jura	capitalisation partielle	65.60%	79.30%	Cotisation extraordinaire de 2.00% financée de manière paritaire par les assurés et employeurs. Entre 2019 et 2023, diminution linéaire du taux de conversion de 5.786% à 5.340% à l'âge de retraite de 64 ans (femmes) et de 5.706% à 5.345% à l'âge de retraite de 65 ans (hommes) et augmentation linéaire du traitement cotisant de 85% à 90% du salaire annuel brut. De plus, passage en 2021 aux nouvelles tables VZ 2020 (VZ 2010 précédemment).
CPM	VS	Ville de Monthey	capitalisation partielle	63.00%	83.80%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	capitalisation partielle	78.60%	83.00%	La réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg est entrée en vigueur au 01.01.2022, avec notamment un passage à la primauté des cotisations ainsi qu'une hausse paritaire du taux de cotisations de 2.00% (1.00% assurés et 1.00% employeur). De plus, introduction d'une échelle de bonifications croissante ainsi que des mesures transitoires et compensatoires à partir de 45 ans, à hauteur d'un montant unique de CHF 380 millions versé par l'employeur. Un abaissement du taux technique de 3.25% à 2.25% ainsi que le passage aux tables actuarielles VZ 2015 (au lieu de VZ 2010) sont en vigueur à fin 2021. De plus, une provision pour abaissement futur du taux technique à 2.00% est constituée.
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	capitalisation partielle	71.50%	82.00%	En 2021, passage aux tables LPP 2020 (LPP 2015 précédemment) et constitution d'une provision pour abaissement futur du taux technique à 2.25%.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	capitalisation complète	100.00%	117.24%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.64% à 5.41% pour un départ à la retraite à 65 ans, de 6.47% à 5.27% pour un départ à la retraite à 64 ans, de 6.32% à 5.13% pour un départ à la retraite à 63 ans et de 6.17% à 5.00% pour un départ à la retraite à 62 ans.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	capitalisation partielle	78.00%	102.01%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.17% à 5.00% pour un départ à la retraite à 62 ans et de 5.89% à 4.76% pour un départ à la retraite à 60 ans.
CPVS	VS	Ville de Sion	capitalisation partielle	70.10%	104.04%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
FPTPG	GE	Transports genevois	capitalisation partielle	75.70%	81.72%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
FRED	JU	Ville de Delémont	capitalisation complète	100.00%	116.50%	En 2021, passage aux tables LPP 2020 (LPP 2015 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion entre 2019 et 2026 de 5.85% à 5.40%.
IPCT	TI	Canton du Tessin	capitalisation partielle	70.90%	69.60%	En 2021, passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment). Cotisations d'assainissement de 2.00% pour les employeurs et 1.00% pour les assurés (en vigueur depuis 2005). En plus des cotisations d'assainissement de 2.00%, les employeurs cotisent 4.00% de cotisations supplémentaires en tant que contributions extraordinaires. Projet de réduction progressive du taux de conversion à partir de 2024 de 6.17% à 5.00% pour un départ à la retraite à 65 ans.
Publica	BE	Publica	capitalisation complète	100.00%	107.90%	En 2021, passage aux tables LPP 2020 (LPP 2015 précédemment).
PVK	BE	Ville de Berne	capitalisation partielle	81.25%	103.28%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	capitalisation complète	100.00%	118.00%	En 2021, abaissement du taux technique de 1.75% à 1.00% et passage aux tables LPP 2020 (LPP 2015 précédemment). Baisse progressive sur 10 ans du taux de conversion de 5.70% (2018) à 5.00% (2028) à l'âge de retraite de 64 ans (femmes) et de 5.86% (2018) à 5.00% (2028) à l'âge de retraite de 65 ans (hommes).

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 31.08.2022)

Echantillon de base			Système financier	Degré couverture au 31.12.2021		Explications des mesures prises en 2021 ou des projets à venir
				Minimum	%	
Previs	BE	Previs	capitalisation complète	100.00%	110.15%	Depuis 2018, réduction du taux de conversion de 0.1% par année, pour atteindre 5.50% en 2022. Puis à partir de 2025, réduction du taux de conversion de 0.1% par année, pour atteindre 5.00% en 2029.
BVK	ZH	Canton de Zurich	capitalisation complète	100.00%	111.60%	En 2021, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.75% et adaptation des taux de conversion. A l'âge de 65 ans, le taux de conversion standard baisse de 4.83% (2021) à 4.67% (2022).

En Suisse allemande			Système financier	Degré couverture au 31.12.2021		Explications des mesures prises en 2021 ou des projets à venir
				Minimum	%	
APK	AG	Canton d'Argovie	Capitalisation complète	100.00%	108.30%	A partir de 2022, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.30% à 5.00% (2024).
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation complète	100.00%	113.30%	Baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de façon échelonnée, de 5.80% (2018) à 5.00% (2022). Le degré de couverture de 113.30% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Capitalisation complète	100.00%	n.d.	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.80% (2019) à 5.20% (2023).
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100.00%	115.50%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2021.
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Capitalisation complète	100.00%	119.20%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% (2016) à 6.00% (2020), et à 5.40% (2023). La poursuite de la réduction du taux de conversion à 5.00% est envisagée.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation part. et comp.	100.00%	109.20%	Abaissement du taux technique de 2.50% à 2.25% en 2020 et à 1.75% en 2022. En 2024, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.44% à 5.20%. A noter que la PKBS regroupe des caisses de prévoyance en capitalisation partielle et complète. Le degré de couverture de 109.20% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
GLPK	GL	Canton de Glaris	Capitalisation complète	100.00%	114.90%	Dès 2021, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.90% à 5.20% (2025). Dans le même temps, hausse d'environ 2.5 points de pourcentage des cotisations d'épargne et réduction d'environ 0.5 point de pourcentage des cotisations risques.
PKGR	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100.00%	118.10%	Une révision partielle de la loi sur la Caisse de pension des Grisons est entrée en vigueur en 2022, avec notamment les changements suivants : hausse des cotisations d'épargne, adaptation du salaire assuré, introduction de 3 différents plans d'épargne à choix, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans à 4.70%, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.75% et passage aux tables générationnelles LPP 2020 (tables périodiques LPP 2015 précédemment).
PKNW	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100.00%	119.40%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20% (2016) à 5.30% (2023).
PKS	SZ	Canton de Schwyz	Capitalisation complète	100.00%	103.60%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.70% (2015) à 6.00% (2022) et abaissement du taux technique de 2.20% à 1.60% à fin 2021. Une révision de la loi sur la Caisse de pension du canton de Schwyz entrera en vigueur en 2023 avec notamment les mesures suivantes : baisse progressive entre 2023 et 2027 du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.00% à 5.00%, hausse de 2.00% des cotisations réglementaires des employeurs et de 0.50% à 0.75% de celles des employés.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100.00%	114.70%	En 2021, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.50%.
PKSO	SO	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100.00%	117.20%	En 2021, abaissement du taux technique de 1.75% à 1.50%.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100.00%	109.10%	En 2021, abaissement du taux technique de 2.50% à 1.75%.
PK Uri	UR	Canton d'Uri	Capitalisation complète	100.00%	113.70%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20% (2015) à 5.50% (2023).
PK Zug	ZG	Canton de Zug	Capitalisation partielle	100.00%	114.20%	En 2021, abaissement du taux technique de 1.50% à 1.25%. Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.68% (2016) à 6.00% (2022), puis à 5.40% dès 2023.
PVO	OW	Canton d'Obwald	Capitalisation complète	100.00%	114.84%	En 2021, abaissement du taux technique de 1.75% à 1.50%. De plus, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% (2016) à 5.60% (2023).
SGPK	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète	100.00%	108.51%	En 2021, passage aux tables générationnelles VZ 2020 (tables générationnelles LPP 2015 précédemment).

n.d. = non disponible

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pension publiques romandes
analysées ainsi que des caisses de pension cantonales suisses alémaniques**

Situation jusqu'au 31.08.2022			Degré de couv. au 31.12.2021	Degré de couv. minimum au 31.12.2021	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux de conversion	Baisse du taux technique	Adaptation des bases techniques	Autres mesures
APK	AG	Canton d'Argovie	108.30%	100.00%									X			
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	113.30%	100.00%									X			
BVK	ZH	Canton de Zurich	111.60%	100.00%									X	X		
CACEB	BE	Enseignants bernois	98.40%	93.00%		X				X			X			
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	86.51%	80.00%												
CPI SIG	GE	CPI SIG	122.12%	100.00%												
CIP	VD	Communes vaudoises	79.48%	67.40%												
CP	GE	Police et pénitenciers GE	108.70%	100.00%					R			R		X		
CPB	BE	Canton de Berne	97.02%	87.00%		X				X			X			
CPBienne	BE	Ville de Bienne	117.91%	100.00%									X	X		
CPCL	VD	Ville de Lausanne	79.10%	67.50%												
CPCN	NE	Fonction publique NE	81.50%	67.70%										X	X	
CPEG	GE	Etat de Genève	79.60%	65.00%												
CPEV	VD	Etat de Vaud	75.83%	67.60%					X							
CPJU	JU	Canton du Jura	79.30%	65.60%		X							X		X	
CPM	VS	Ville de Monthey	83.80%	63.00%												
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	83.00%	78.60%			X			X		X		X	X	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	82.00%	71.50%											X	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	117.24%	100.00%									X			
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	102.01%	78.00%									X			
CPVS	VS	Ville de Sion	104.04%	70.10%												
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	118.00%	100.00%									X	X	X	
FPTPG	GE	Transports genevois	81.72%	75.70%												
FRED	JU	Ville de Delémont	116.50%	100.00%									X		X	
IPCT	TI	Canton du Tessin	69.60%	70.90%		X							R		X	
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	n.d.	100.00%									X			
LUPK	LU	Canton de Lucerne	115.50%	100.00%												
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	119.20%	100.00%									X			
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	109.20%	100.00%										X		
GLPK	GL	Canton de Glaris	114.90%	100.00%						X			X			
PKGR	GR	Canton des Grisons	118.10%	100.00%						X			X	X	X	
PKNW	NW	Canton de Nidwald	119.40%	100.00%									X			
PKS	SZ	Canton de Schwyz	103.60%	100.00%						X			X	X		
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	114.70%	100.00%										X		
PKSO	SO	Canton de Soleure	117.20%	100.00%										X		
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	109.10%	100.00%										X		
PK Uri	UR	Canton d'Uri	113.70%	100.00%									X			
PK Zug	ZG	Canton de Zug	114.20%	100.00%									X	X		
Previs	BE	Previs	110.15%	100.00%									X			
Publica	BE	Publica	107.90%	100.00%											X	
PVK	BE	Ville de Berne	103.28%	81.25%												
PVO	OW	Canton d'Obwald	114.84%	100.00%									X	X		
SGPK	SG	Canton de St-Gall	108.51%	100.00%											X	

n.d. = non disponible

X = mesure adoptée

R = mesure en projet

Effectifs des caisses

			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Notes
			2021	2020	Evol. en %	2021	2020	Evol. en %	2021	2020	Evol. en %	2021	2020	
CACEB	BE	Enseignants bernois	27'994	27'355	2.3%	18'680	18'251	2.4%	9'314	9'104	2.3%	2.01	2.00	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	10'444	10'170	2.7%	6'690	6'498	3.0%	3'754	3'672	2.2%	1.78	1.77	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3'075	3'003	2.4%	1'695	1'643	3.2%	1'380	1'360	1.5%	1.23	1.21	
CIP	VD	Communes vaudoises	22'362	21'598	3.5%	14'840	14'419	2.9%	7'522	7'179	4.8%	1.97	2.01	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2'973	2'898	2.6%	1'884	1'849	1.9%	1'089	1'049	3.8%	1.73	1.76	
CPB	BE	Canton de Berne	57'093	55'835	2.3%	39'757	39'064	1.8%	17'336	16'771	3.4%	2.29	2.33	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6'114	6'075	0.6%	3'977	3'986	-0.2%	2'137	2'089	2.3%	1.86	1.91	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	12'366	12'178	1.5%	7'787	7'654	1.7%	4'579	4'524	1.2%	1.70	1.69	
CPCN	NE	Fonction publique NE	29'126	28'526	2.1%	18'983	18'673	1.7%	10'143	9'853	2.9%	1.87	1.90	
CPEG	GE	Etat de Genève	80'932	80'014	1.1%	53'531	53'133	0.7%	27'401	26'881	1.9%	1.95	1.98	
CPEV	VD	Etat de Vaud	60'312	58'487	3.1%	39'933	38'830	2.8%	20'379	19'657	3.7%	1.96	1.98	
CPJU	JU	Canton du Jura	10'562	10'299	2.6%	7'349	7'176	2.4%	3'213	3'123	2.9%	2.29	2.30	
CPM	VS	Ville de Monthey	599	583	2.7%	403	393	2.5%	196	190	3.2%	2.06	2.07	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	29'304	28'386	3.2%	20'749	20'794	-0.2%	8'555	7'592	12.7%	2.43	2.74	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	1'156	1'144	1.0%	752	748	0.5%	404	396	2.0%	1.86	1.89	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	6'936	6'075	14.2%	6'841	6'034	13.4%	95	41	131.7%	1.86	1.86	1
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	12'605	12'775	-1.3%	5'864	6'216	-5.7%	6'741	6'559	2.8%			1
CPVS	VS	Ville de Sion	2'090	2'019	3.5%	1'415	1'365	3.7%	675	654	3.2%	2.10	2.09	
FPTPG	GE	Transports genevois	3'308	3'255	1.6%	2'192	2'165	1.2%	1'116	1'090	2.4%	1.96	1.99	
FRED	JU	Ville de Delémont	511	494	3.4%	359	347	3.5%	152	147	3.4%	2.36	2.36	
IPCT	TI	Canton du Tessin	26'677	25'960	2.8%	16'801	16'358	2.7%	9'876	9'602	2.9%	1.70	1.70	
Publica	BE	Publica	108'872	108'395	0.4%	66'862	66'329	0.8%	42'010	42'066	-0.1%	1.59	1.58	
PVK	BE	Ville de Berne	10'106	9'980	1.3%	5'993	5'921	1.2%	4'113	4'059	1.3%	1.46	1.46	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	7'741	7'482	3.5%	6'472	6'312	2.5%	1'269	1'170	8.5%	5.10	5.39	
Previs	BE	Previs	42'815	41'472	3.2%	33'070	32'158	2.8%	9'745	9'314	4.6%	3.39	3.45	
BVK	ZH	Canton de Zurich	130'295	127'997	1.8%	90'990	89'874	1.2%	39'305	38'123	3.1%	2.31	2.36	
TOTAL / MOYENNE			706'368	692'455	2.0%	473'869	466'190	1.6%	232'499	226'265	2.8%	2.11	2.15	

Notes

1 : En 2020, la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL) a été scindée en deux sous-Caisses CPO et CPF. Pour comparer l'évolution du rapport actifs/rentiers, celui-ci est calculé sur les effectifs additionnés de CPVAL CPO et CPVAL CPF.

Prestations au 31.12.2021

Primauté des prestations

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			Notes
			Age de retraite	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CPI SIG	GE	CPI SIG	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CIP	VD	Communes vaudoises	64	42	1.429%	60%	6.0%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	58	35	2.143%	75%	Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A : 65 B : 62	A : 48 B : 45	A et B : 1.500%	A et B : 72%	Possible dès 60 ans révolus. Réduction de 1.5% pour chaque année d'anticipation	1, 2, 3
CPEG	GE	Etat de Genève	65	40	1.500%	68%	Retraite anticipée possible dès 58 ans. Le taux de pension est réduit de 5% pour chaque année d'anticipation avant l'âge pivot.	4
CPEV	VD	Etat de Vaud	62	38	1.579%	60%	6.0%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	62	40	1.600%	70%	Retraite possible dès 58 ans révolus. Le taux de pension évolue en fonction de l'âge de départ à la retraite, il est de 1.600% à l'âge de 62 ans révolus.	
FPTPG	GE	Transports genevois	64	41	1.683%	69%	Retraite anticipée possible dès 58 ans révolus. Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation	
Moyenne			63.1	40.4	1.66%			

Notes

- 1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers. Pour les assurés de cette catégorie, la pension de retraite n'est pas réduite pour anticipation entre 60 et 62 ans.
- 2 : Le taux de rente maximal est de 72% pour les 2 catégories (pour la catégorie B, un taux de rente de 72% implique un rachat volontaire).
- 3 : Des dispositions transitoires permettent l'application inchangée des conditions de retraite anticipée prévalant en 2017 (-1.5% par an) durant 5 ans (jusqu'au 31.12.2022) et de différer l'application pleine des facteurs de retraite anticipée retenus dès le 1er janvier 2018 (-4.8% par an) jusqu'au 31.12.2025.
- 4 : L'âge pivot de la retraite est de 65 ans pour le plan principal et 62 ans pour les personnes ayant une activité à pénibilité physique.

Prestations au 31.12.2021

Primauté des cotisations

			Calcul des prestations assurées				Notes
			Age de retraite	Taux de conversion à l'âge de retraite	Taux de rémunération de l'avoir	Retraite anticipée	
CACEB	BE	Enseignants bernois	65	5.20%	2.75%	Possible dès 58 ans révolus.	
CPB	BE	Canton de Berne	65	5.25%	3.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus. La conversion de l'avoir d'épargne en une rente de vieillesse se fait en fonction de l'âge de la retraite et du taux de conversion.	1
CPBienne	BE	Ville de Bienne	65	5.95%	3.00%	Possible dès 60 ans révolus.	
CPCN	NE	Fonction publique NE	64	5.41%	5.00%	Possible dès 58 ans révolus.	2
CPJU	JU	Canton du Jura	65 (H) / 64 (F)	5.489% / 5.518%	3.25%	Possible dès 58 ans révolus. Le montant de la pension annuelle de retraite résulte de la conversion du compte-épargne en pension selon le taux de conversion applicable à l'âge de départ à la retraite.	
CPM	VS	Ville de Monthey	64 (H et F)	5.10% / 5.20%	3.00%	Possible dès 60 ans révolus.	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	65 (H) / 64 (F)	5.80% / 5.65%	2.00%	Possible dès 60 ans révolus.	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1,3 : 65/64 Cat. 2 : 63/62	Cat. 1 et 3 : 6.38% / 6.22% Cat. 2 : 6.06% / 5.91%	4.50%	Possible dès 58 ans révolus.	3
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 et 3 : 62 Cat. 2 : 60	Cat. 1 et 3 : 5.91% Cat. 2 : 5.64%	4.50%	Possible dès 58 ans révolus.	3
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A : 62 Cat. B : 60	n.c.	1.00%	n.c.	4
FRED	JU	Ville de Delémont	65	5.68%	6.50%	Une retraite anticipée est possible au plus tôt dès l'âge de 58 ans révolus.	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65	6.17%	1.00%	Possible dès 58 ans. Pour établir la retraite anticipée, l'avoir de vieillesse au moment de la mise en pension est multiplié par le taux de conversion selon l'âge.	
Publica	BE	Publica	65 (H) / 64 (F)	5.09% / 5.09%	1.75%	Un départ volontaire à la retraite à partir du 60e anniversaire au plus tôt peut être demandé. La rente est calculée sur la base de l'avoir de vieillesse, multiplié par le taux de conversion déterminant selon l'âge au moment de la retraite.	5
PVK	BE	Ville de Berne	63	5.232%	2.75%	Possible dès 58 ans révolus.	6
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	65 (H) / 64 (F)	5.61% / 5.49%	4.00%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion indiqué dans l'annexe au règlement. A la demande de l'employeur uniquement, la retraite anticipée peut être accordée dès 58 ans.	
Previs	BE	Previs	65	5.60%	2.00%	Possible dès l'âge de 58 ans. L'avoir de vieillesse disponible est converti avec le taux de conversion selon l'âge.	7
BVK	ZH	Canton de Zurich	65	4.83%	2.00%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion selon l'âge de départ à la retraite.	8

Notes

n.c. = non communiqué

- 1 : Age ordinaire de la retraite dans le plan de prévoyance pour la police : 62 ans.
- 2 : L'âge de retraite indiqué concerne le plan ordinaire. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.55%.
- 3 : Catégorie 2 : le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale.
- 4 : Catégorie B : les agents de police.
- 5 : Ces informations correspondent aux prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica.
- 6 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.513% (H et F).
- 7 : Ces informations correspondent aux prestations des caisses de prévoyance "Service Public" et "Comunitas".
- 8 : Le taux de conversion correspond au choix d'une rente de conjoint de 2/3.

Financement au 31.12.2021

			Cotisations en % ^{a)}			Déduction de coordination 2020				
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré		Méthode de calcul	Montant	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	Les taux de cotisations différent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87,5% de la rente AVS maximum, multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 25'095	-	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum AVS pondérée au taux d'activité	-	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum AVS pondérée au taux d'activité	-	
CIP	VD	Communes vaudoises	Modèle 1 : 9.50% Modèle 2 : 10.50% Modèle 3 : 9.00%	Modèle 1 : 19.00% Modèle 2 : 18.00% Modèle 3 : 19.50%	Modèle 1 : 28.50% Modèle 2 : 28.50% Modèle 3 : 28.50%	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		100% de la rente AVS minimum complète. En cas d'activité à temps partiel, la déduction de coordination est réduite en proportion du degré d'activité	14'340	1
CP	GE	Police et pénitenciers GE	11.00	22.00	33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		-	10'905	
CPB	BE	Canton de Berne	Les taux de cotisations différent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel déterminant ou 87,5% de la rente AVS maximum, multipliée par le degré d'occupation. Mais au maximum CHF 25'095	-	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Les taux de cotisations différent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant de coordination selon la LPP, adapté au degré d'activité.	25'095	2
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 10.50 B: 11.30	A: 17.50 B: 18.80	A: 28.00 B: 30.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		2/3 de la rente AVS complète maximum en cours, mais ne peut pas dépasser le montant maximum prévu par la LPP. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	19'120	3
CPCN	NE	Fonction publique NE	20-29 ans : 10.05 30-39 ans : 10.55 40-49 ans : 11.20 50-59 ans : 12.10 60-70 ans : 12.35	16.25	20-29 ans : 26.30 30-39 ans : 26.80 40-49 ans : 27.45 50-59 ans : 28.35 60-70 ans : 28.60	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale. La déduction de coordination est adaptée au degré d'occupation	16'730	4
CPEG	GE	Etat de Genève	9.00	18.00	27.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du traitement déterminant ramené au taux d'activité de 100%, mais au maximum CHF 25'095	-	
CPEV	VD	Etat de Vaud	10.00	15.50	25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du salaire annuel brut. Maximum 87.5% de la rente simple maximale de l'AVS. Adaptée au degré d'activité.	-	
CPJU	JU	Canton du Jura	Cat. A: 8.80-10.40 Cat. B: 11.15-12.75	Cat. A: 7.30-17.60 Cat. B: 9.65-19.95	Cat. A: 16.10-28.00 Cat. B: 20.80-32.70	Il est égal aux 88% du traitement annuel réduits d'un montant de coordination		2/3 de la rente simple maximale AVS	19'120	5
CPM	VS	Ville de Monthey	18-24 ans : 1.50 25-34 ans : 9.50 35-44 ans : 11.00 45-54 ans : 12.00 55-64 ans : 12.00 65-70 ans : 11.00	18-24 ans : 3.00 25-34 ans : 11.00 35-44 ans : 12.50 45-54 ans : 14.50 55-64 ans : 17.50 65-70 ans : 11.00	18-24 ans : 4.50 25-34 ans : 20.50 35-44 ans : 23.50 45-54 ans : 26.50 55-64 ans : 29.50 65-70 ans : 22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	14'340	6
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	10.66	15.24	25.90	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		87.5% de la rente AVS annuelle maximale, multipliée par le taux d'activité	25'095	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	10.00	16.00	26.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		40% du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS	-	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 10.85 Cat. 2 : 11.60 Cat. 3 : 10.10	Cat. 1 : 14.40 Cat. 2 : 15.40 Cat. 3 : 13.40	Cat. 1 : 25.25 Cat. 2 : 27.00 Cat. 3 : 23.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		15% du traitement déterminant	-	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 9.80 Cat. 2 : 10.80 Cat. 3 : 8.80	Cat. 1 : 5.20 - 27.20 Cat. 2 : 7.30 - 27.30 Cat. 3 : 4.20 - 24.20	Cat. 1 : 15.00 - 37.00 Cat. 2 : 18.10 - 38.10 Cat. 3 : 13.00 - 33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		15% du traitement déterminant	-	
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 1.50-11.50 Cat. B: 1.50-11.50	Cat. A: 1.50-31.00 Cat. B: 1.50-25.00	Cat. A: 3.00-42.50 Cat. B: 3.00-36.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	19'120	7, 8

Financement au 31.12.2021

			Cotisations en % ^{a)}			Déduction de coordination 2020				
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré		Méthode de calcul	Montant	Notes
FPTPG	GE	Transports genevois	9.50	21.50	31.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Montant annuel maximum de la rente AVS, augmenté de 16 2/3%	-	
FRED	JU	Ville de Delémont	Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré			12 fois le salaire mensuel de base		-	-	
IPCT	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		7/8 de la rente maximale de l'AVS	25'095	
Publica	BE	Publica	Plan standard 22-34 ans : 5.85 35-44 ans : 7.25 45-54 ans : 9.40 55-65 ans : 12.50 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 6.90 35-44 ans : 9.00 45-54 ans : 16.60 55-65 ans : 21.75 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 12.75 35-44 ans : 16.25 45-54 ans : 26.00 55-65 ans : 34.25 66-70 ans : 11.70	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Correspond à 30% du salaire annuel déterminant, mais est égale au plus à la déduction de coordination selon la LPP		9
PVK	BE	Ville de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge : Employés : entre 5.67 et 12.67. Employeurs : entre 11.33 et 25.33			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		30% du salaire annuel AVS, mais au maximum la déduction de coordination selon la LPP (25'095 en 2021). La déduction est adaptée au taux d'activité	-	10
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	9.25	9.25	18.50	Salaire annuel AVS (min. 12'000.-, max. 248'200.-)			-	
Previs	BE	Previs	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance sélectionné	-	
BVK	ZH	Canton de Zurich	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Correspond à la déduction de coordination AVS pour une activité à 100%. La déduction est adaptée au taux d'activité	25'095	

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Il y a 3 modèles de cotisation au choix des employeurs, sous conditions. Dans le cadre du mécanisme de réduction du taux de cotisation en vigueur depuis 2019, une part de 1.00% de la cotisation des assurés a été prise en charge par la Caisse en 2021.

2 : Pour les personnes assurées de la Ville, le montant de coordination correspond au montant de coordination selon la LPP, adapté au degré d'activité.

3 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

4 : Taux de cotisations du plan ordinaire.

5 : Catégorie B : les membres de la Police cantonale.

6 : Taux de cotisations du plan de base.

7 : Catégorie B : les agents de police.

8 : Taux de cotisations du plan standard.

9 : Ces informations concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica. Les taux de cotisations correspondent au total des bonifications de vieillesse. La prime de risque est payée par l'employeur.

10 : Le financement de la rente-pont AVS (0.25% employés et 0.25% employeurs) est compris dans les taux de cotisations totales. Les cotisations risques sont aussi comprises dans les taux de cotisations totales (2.50% financé par les employeurs uniquement).

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (yc provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2021				Notes	
			2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)		Taux de transparence
CACEB	BE	Enseignants bernois	9'325'594	8'662'727	9'325'594	8'662'727	7.92%	4.90%	-	-	0.00%	93.00%	98.40%	97.20%	1.25%	4'656	4'779	166	175	19'856	0.21%	15'335	99.97%		
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3'438'153	3'111'252	3'434'693	3'107'775	10.86%	4.56%	256'137	51'667	34.84%	80.00%	86.51%	81.36%	2.00%	2'133	2'116	204	208	21'632	0.63%	15'584	100.00%		
CPI SIG	GE	CPI SIG	2'123'001	1'934'189	2'116'245	1'927'810	10.37%	4.17%	381'917	265'334	98.29%	100.00%	122.12%	116.00%	2.00%	565	558	184	186	13'245	0.63%	10'290	100.00%		
CIP	VD	Communes vaudoises	4'270'651	3'891'125	4'270'506	3'890'934	9.00%	5.00%	641'062	416'882	92.96%	67.40%	79.48%	74.81%	2.00%	4'043	4'384	181	203	23'872	0.56%	19'162	100.00%		
CP	GE	Police et pénitenciers GE	1'941'287	1'847'815	1'949'118	1'862'150	6.70%	5.00%	154'745	108'935	93.40%	100.00%	108.70%	106.30%	2.25%	1'055	1'117	355	386	17'351	0.91%	13'655	100.00%		
CPB	BE	Canton de Berne	16'692'059	15'223'685	16'692'059	15'223'685	9.47%	3.05%	1'714'800	1'552'700	58.96%	87.00%	97.02%	95.82%	1.50%	5'656	5'878	99	105	8'624	0.05%	958	100.00%		
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1'155'929	1'041'934	1'155'929	1'041'908	12.48%	4.35%	174'394	91'920	89.55%	100.00%	117.91%	109.78%	1.50%	964	891	158	147	7'841	0.68%	7'050	100.00%		
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2'778'142	2'619'732	2'775'634	2'617'765	7.30%	4.20%	395'394	287'078	64.93%	67.50%	79.10%	75.10%	2.50%	2'648	2'462	214	202	6'720	0.25%	1'256	100.00%		
CPCN	NE	Fonction publique NE	5'646'524	5'198'398	5'646'134	5'198'071	8.13%	4.93%	943'900	875'503	99.19%	67.70%	81.50%	76.70%	1.50%	2'799	2'785	96	98	24'585	0.44%	13'932	99.92%		
CPEG	GE	Etat de Genève	21'957'322	20'542'351	21'867'701	20'469'178	6.70%	4.60%	3'981'618	3'720'366	100.00%	65.00%	79.60%	76.70%	1.75%	14'904	13'697	184	171	74'069	0.34%	49'360	100.00%		
CPEV	VD	Etat de Vaud	15'488'724	14'279'608	15'487'781	14'278'480	8.60%	5.00%	1'669'669	810'143	63.30%	67.60%	75.83%	71.38%	2.00%	10'602	11'022	176	188	90'852	0.59%	74'457	100.00%		
CPJU	JU	Canton du Jura	1'595'238	1'462'265	1'589'506	1'458'393	9.23%	4.04%	272'784	183'527	89.15%	65.60%	79.30%	74.40%	1.75%	1'416	1'281	134	124	6'832	0.43%	4'148	100.00%		
CPM	VS	Ville de Monthey	101'852	94'335	101'777	94'199	7.82%	5.46%	16'916	16'528	100.00%	63.00%	83.80%	79.54%	2.00%	156	200	260	343	943	0.93%	645	100.00%		
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	5'768'547	5'255'824	5'767'829	5'255'044	8.58%	3.50%	118'600	91'087	10.45%	78.60%	83.00%	80.30%	2.00%	4'291	4'204	146	148	23'870	0.42%	19'006	98.15%		
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	232'315	221'134	232'070	220'807	6.66%	3.83%	29'707	22'677	88.41%	71.50%	82.00%	79.30%	2.25%	446	449	386	393	1'031	0.44%	671	98.34%	1, 2	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	1'112'153	913'763	1'111'505	913'504	7.95%	3.65%	140'919	121'605	100.00%	100.00%	117.24%	115.48%	2.50%	475	557	68	92	3'100	0.28%	2'351	100.00%		
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	5'855'858	5'502'219	5'851'201	5'499'260	8.32%	3.48%	463'770	452'800	100.00%	78.00%	102.01%	99.99%	2.50%	1'905	2'336	151	183	16'143	0.28%	11'054	100.00%		
CPVS	VS	Ville de Sion	509'682	472'013	509'484	471'890	7.49%	3.19%	19'618	-	25.44%	70.10%	104.04%	98.80%	1.50%	465	327	223	162	2'620	0.51%	1'285	100.00%	3	
FPTPG	GE	Transports genevois	673'542	624'148	673'440	624'012	8.04%	4.34%	49'419	36'532	49.91%	75.70%	81.72%	80.11%	2.00%	546	611	165	188	2'835	0.52%	2'034	100.00%	4	
FRED	JU	Ville de Delémont	110'989	103'879	110'735	103'704	6.63%	3.23%	13'319	10'492	100.00%	100.00%	116.50%	111.40%	2.00%	104	123	203	249	376	0.34%	117	100.00%		
IPCT	TI	Canton du Tessin	5'588'369	5'350'846	5'584'451	5'346'633	5.20%	4.63%	-	-	0.00%	70.90%	69.60%	67.00%	1.50%	3'085	3'040	116	117	10'596	0.19%	3'579	100.00%		

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (yc provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2021				Notes	
			2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence	
Publica	BE	Publica	44'016'297	42'503'869	43'998'642	42'483'495	4.43%	4.22%	3'138'054	2'513'563	31.77%	100.00%	107.90%	106.60%	2.00%	16'105	16'473	148	152	104'858	0.24%	65'983	100.00%		
PVK	BE	Ville de Berne	2'904'112	2'655'884	2'903'339	2'654'871	9.71%	4.65%	90'257	-	18.41%	81.25%	103.28%	96.73%	1.75%	1'921	1'974	190	198	12'108	0.42%	8'414	100.00%		
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	1'430'729	1'329'165	1'428'208	1'326'314	5.41%	4.84%	187'389	171'538	100.00%	100.00%	118.00%	119.50%	1.00%	927	933	120	125	4'236	0.30%	1'456	100.00%		
Previs	BE	Previs	6'695'669	6'120'571	6'610'517	6'054'832	7.21%	4.11%	597'258	314'074	-	100.00%	110.15%	105.47%	1.75%	10'051	9'766	235	235	28'512	0.43%	22'225	100.00%	5, 6	
BVK	ZH	Canton de Zurich	41'396'868	38'113'634	41'257'226	37'972'101	8.00%	5.70%	4'242'549	1'888'561	89.36%	100.00%	111.60%	105.30%	1.75%	14'593	14'339	112	112	57'770	0.14%	36'400	100.00%		
TOTAL / MOYENNE			202'809'606	189'076'366	202'451'326	188'759'541			19'694'195	14'003'512						106'511	106'304	180	188	584'479	0.43%	400'408	99.86%		

Notes

a) % des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais.

1 : Le total des frais de gestion de fortune est rapporté au total des placements transparents (y compris le placement auprès de l'employeur).

2 : Le taux de transparence des frais de gestion de fortune correspond au total des placements non transparents rapporté au total des placements transparents (y compris le placement auprès de l'employeur).

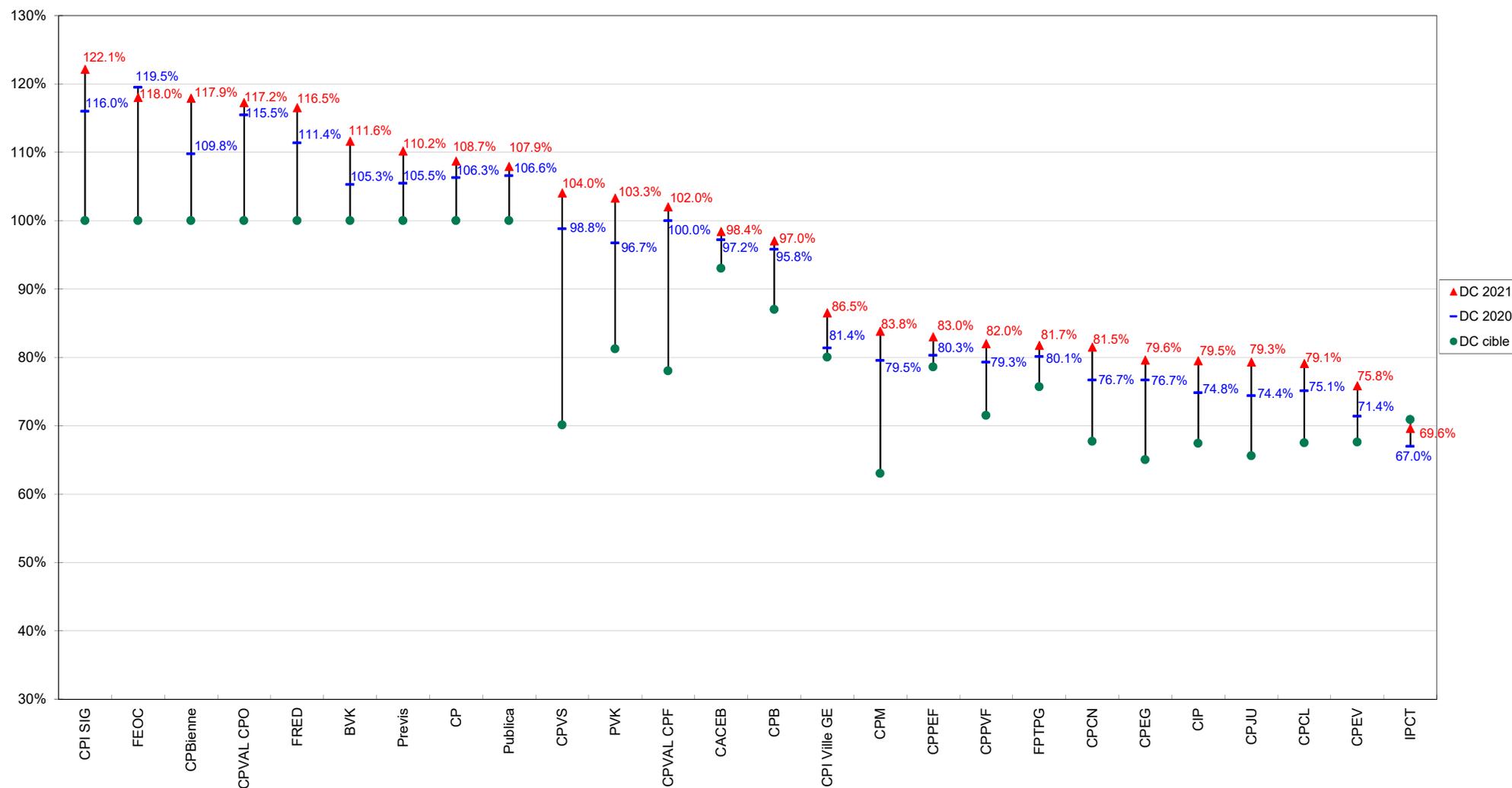
3 : Le total des frais de gestion de fortune est rapporté au total des placements transparents, y compris le placement auprès de l'employeur.

4 : En 2021, les frais d'administration des placements comprenant le TER, les frais de courtage, les commissions de gestion ainsi que les frais supplémentaires liés aux placements mobiliers, se sont élevés à CHF 2'835'383. Ces frais s'élèvent à 0.52% de la fortune mobilière.

5 : Le degré de couverture correspond au degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation.

6 : Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est différent selon la stratégie de placement choisie.

Vue synoptique des degrés de couverture (DC) des caisses de pension analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.

Au 31.12.2021, 25 caisses sur 26 ont atteint leur degré de couverture cible.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2021

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2021)	Immobilier direct 2021 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2021
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	n.c.		Discounted Cash-flow	La valeur vénale de l'immeuble détenu directement est basée sur l'évaluation complète effectuée par la société Wüest Partner AG (méthode DCF) au 01.01.2022. L'évaluation est périodique.
CAP Prévoyance	GE	CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG	197	1'314'307	1	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les 4 ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.
CIP	VD	Communes vaudoises	108	933'025		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.70% au 31.12.2021, applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	46	578'842	2	Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	n.c.	1'334'233		Valeur de rendement	En 2021, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 4.28% (4.75% en 2020).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6	65'492		Discounted Cash-flow	Les propres immeubles et biens-fonds sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	98	977'087		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés.
CPCN	NE	Fonction publique NE	265	902'398		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1er décembre de l'exercice concerné.
CPEG	GE	Etat de Genève	283	4'056'391		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement des immeubles en exploitation est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variant entre 5.25% et 6.25%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction, et en déduisant le degré de vétusté.
CPEV	VD	Etat de Vaud	285	3'241'021		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.70% au 31.12.2021, applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CPJU	JU	Canton du Jura	30	104'672		Discounted Cash-flow	La valeur vénale des immeubles détenus par la Caisse est déterminée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) établie par l'expert immobilier Wüest Partner SA. L'actualisation de l'évaluation des immeubles est réalisée tous les deux ans.
CPM	VS	Ville de Monthey	3	11'312		Valeur d'expert	Un bureau d'expert a été mandaté afin de faire une estimation des immeubles en fin d'année 2019. Les immeubles détenus en direct ont été évalués individuellement, en fonction de plusieurs critères qui sont décrits dans les rapports remis par l'expert.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	163	1'423'232		Valeur de rendement	Les immeubles construits sont portés au bilan de la Caisse à la valeur de marché, laquelle correspond à la somme de la valeur de rendement pour les loyers du marché. La valeur de rendement pour les loyers du marché correspond aux valeurs de rendement de chaque immeuble (revenu locatif net capitalisé).
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	8	46'397		Valeur de rendement	Immeubles construits : la valeur de rendement inscrite au bilan est obtenue à partir de la valeur brute, compte tenu d'un facteur de vieillissement et des rénovations effectuées. La valeur brute est obtenue à partir de l'état locatif divisé par un taux de capitalisation. Le taux de capitalisation tient compte d'un objectif de rendement, de la moyenne annuelle du taux hypothécaire de référence et d'une prime de risque. Le taux de capitalisation actuel est de 3.03% (3.11% en 2020).
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	n.c.	55'552		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants : taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation, frais d'exploitation, frais d'entretien, frais d'administration, rénovation, risques de loyer, marge d'assainissement. L'évaluation est réactualisée au moins tous les 5 ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2019.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	n.c.	314'795		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants : taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation, frais d'exploitation, frais d'entretien, frais d'administration, rénovation, risques de loyer, marge d'assainissement. L'évaluation est réactualisée au moins tous les 5 ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2019.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	27'731		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières. Une expertise a été réalisée au 31.12.2020.
FPTPG	GE	Transports genevois	16	156'674		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	9	22'949		Valeur de rendement	Depuis 2014, les immeubles font l'objet d'une évaluation par un expert. Dans tous les cas, c'est la valeur de rendement qui a été prise en compte.
IPCT	TI	Canton du Tessin	32	441'634		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
Publica	BE	Publica	76	3'297'261	3	Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted Cash-flow ou méthode DCF).
PVK	BE	Ville de Berne	n.c.	572'045		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlée au moins tous les 5 ans par un expert indépendant.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	4	93'595		Valeur d'expert	Les immeubles figurent dans le bilan à leur valeur de marché. La valeur des immeubles est évaluée par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières.
Previs	BE	Previs	70	1'310'000		Discounted Cash-flow	Les placements immobiliers directs sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
BVK	ZH	Canton de Zurich	151	6'368'695	3	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).

Notes n.c. = non communiqué

1 : Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part.

2 : Placements immobiliers

3 : Placements immobiliers Suisse

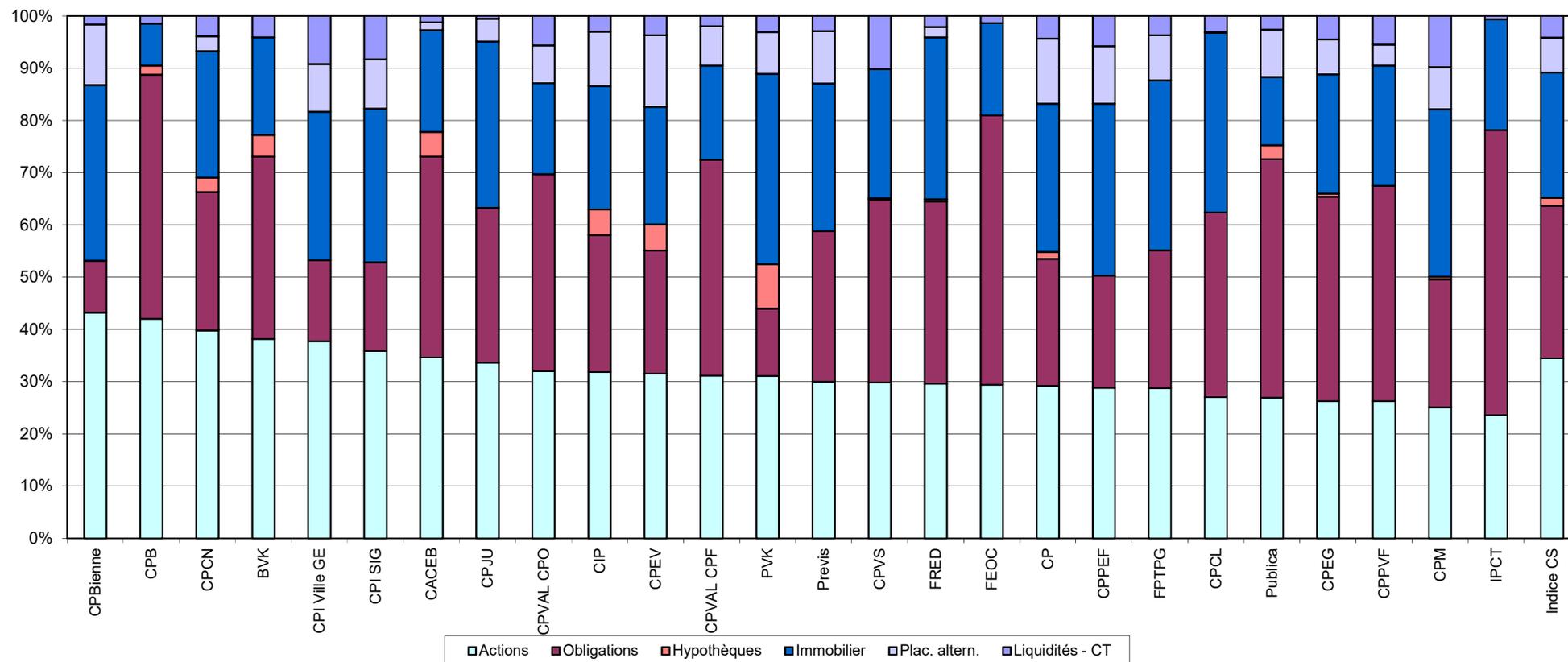
Répartitions des placements au 31.12.2021

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs		
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.20%	1.00%	19.40%	23.00%	19.10%	21.00%	12.10%	11.00%	22.50%	21.00%	4.70%	5.00%	19.50%	16.00%	1.50%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	9.20%	3.00%	4.90%	6.00%	10.60%	13.00%	19.70%	18.00%	18.00%	17.00%	0.00%	0.00%	28.40%	35.00%	9.10%	8.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.30%	3.00%	4.40%	6.00%	12.60%	15.00%	17.70%	16.00%	18.10%	17.00%	0.00%	0.00%	29.40%	35.00%	9.40%	8.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	3.00%	2.00%	11.30%	12.00%	14.90%	15.00%	13.90%	12.00%	17.90%	17.00%	4.90%	6.00%	23.60%	25.00%	10.40%	11.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	4.33%	2.00%	8.80%	10.00%	15.50%	15.00%	12.46%	12.00%	16.77%	17.00%	1.30%	1.50%	28.40%	30.50%	12.45%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	1.48%	2.00%	39.99%	39.00%	6.72%	7.00%	20.03%	20.00%	22.02%	22.00%	1.76%	2.00%	7.99%	8.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1.60%	3.00%	5.00%	7.00%	4.90%	7.00%	31.60%	23.00%	11.60%	14.00%	0.00%	0.00%	33.60%	31.00%	11.60%	15.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.10%	2.00%	35.40%	33.50%	0.00%	0.00%	11.00%	10.50%	16.00%	16.00%	0.00%	0.00%	34.40%	38.00%	0.10%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	3.90%	4.00%	14.40%	16.50%	12.10%	14.00%	12.30%	11.00%	27.50%	23.00%	2.80%	1.50%	24.20%	27.00%	2.80%	3.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	4.50%	1.50%	22.00%	27.30%	17.10%	15.00%	9.40%	8.00%	16.90%	15.50%	0.60%	1.00%	22.80%	25.60%	6.70%	6.10%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	3.70%	2.00%	5.80%	7.00%	17.80%	18.00%	13.60%	11.50%	18.00%	17.00%	5.00%	6.00%	22.60%	24.00%	13.70%	14.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	0.50%	2.00%	16.50%	16.00%	13.10%	14.00%	13.60%	13.00%	20.00%	19.00%	0.00%	0.00%	31.80%	32.00%	4.40%	4.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	9.78%	5.00%	15.51%	15.00%	9.00%	10.00%	14.99%	15.00%	10.11%	10.00%	0.46%	0.00%	32.11%	35.00%	8.04%	10.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	5.80%	1.00%	15.30%	22.00%	6.20%	8.00%	14.70%	15.00%	14.10%	15.00%	0.00%	0.00%	32.90%	36.00%	11.00%	3.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	5.50%	2.00%	34.60%	30.00%	6.60%	10.00%	13.10%	10.00%	13.20%	10.00%	0.00%	0.00%	23.00%	30.00%	4.00%	8.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	5.65%	2.00%	28.23%	31.50%	9.50%	8.00%	16.66%	16.00%	15.31%	15.00%	0.00%	0.00%	17.43%	20.50%	7.21%	7.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	1.94%	2.00%	32.11%	31.50%	9.20%	8.00%	16.36%	16.00%	14.77%	15.00%	0.00%	0.00%	18.06%	20.50%	7.57%	7.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	10.16%	4.00%	24.31%	32.50%	10.71%	6.00%	13.70%	14.00%	16.14%	17.50%	0.26%	1.00%	24.72%	25.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	3.67%	0.00%	19.42%	22.60%	6.94%	5.00%	10.85%	10.00%	17.91%	17.40%	0.00%	0.00%	32.58%	37.00%	8.63%	8.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	2.10%	2.00%	20.50%	21.00%	14.40%	14.00%	12.70%	11.00%	16.90%	15.00%	0.40%	1.00%	31.00%	33.00%	2.00%	3.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	0.61%	1.00%	36.01%	36.50%	18.57%	18.50%	5.51%	5.00%	18.09%	17.00%	0.00%	0.00%	21.22%	22.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	2.60%	3.00%	14.90%	14.00%	30.80%	31.00%	3.10%	3.00%	23.80%	24.00%	2.70%	3.00%	13.00%	13.00%	9.10%	9.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	3.10%	1.00%	7.20%	9.00%	5.70%	7.00%	17.10%	16.00%	14.00%	12.00%	8.50%	9.00%	36.40%	34.00%	8.00%	12.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	1.37%	0.00%	32.73%	29.00%	18.87%	24.00%	5.39%	5.00%	23.99%	22.00%	0.00%	0.00%	17.65%	20.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	2.90%	1.00%	9.90%	8.00%	18.90%	24.00%	7.10%	7.00%	22.90%	23.00%	0.00%	0.00%	28.30%	30.00%	10.00%	7.00%	1
BVK	ZH	Canton de Zurich	4.10%	2.00%	17.40%	19.00%	17.50%	19.00%	4.50%	4.00%	33.70%	32.00%	4.10%	5.00%	18.70%	19.00%	0.00%	0.00%	
Moyenne			4.00%	2.06%	19.08%	20.19%	12.59%	13.33%	13.20%	12.04%	18.47%	17.71%	1.44%	1.62%	25.14%	27.00%	6.07%	6.06%	
Minimum			0.50%	0.00%	4.40%	6.00%	0.00%	0.00%	3.10%	3.00%	10.11%	10.00%	0.00%	0.00%	7.99%	8.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			10.16%	5.00%	39.99%	39.00%	30.80%	31.00%	31.60%	23.00%	33.70%	32.00%	8.50%	9.00%	36.40%	38.00%	13.70%	15.00%	

Notes

1 : Stratégie de placement Previs 30

Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2021 des caisses de pension analysées



Remarques

Les caisses de pension ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actifs "Actions".

A titre de comparaison, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses complète ce tableau.

Allocations stratégiques 2021 vs 2020

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs		
			2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.00%	1.00%	23.00%	23.00%	21.00%	21.00%	11.00%	11.00%	21.00%	21.00%	5.00%	5.00%	16.00%	16.00%	2.00%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.00%	3.00%	6.00%	6.00%	13.00%	13.00%	18.00%	18.00%	17.00%	17.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	8.00%	8.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3.00%	3.00%	6.00%	6.00%	15.00%	15.00%	16.00%	16.00%	17.00%	17.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	8.00%	8.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	2.00%	2.00%	12.00%	12.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	6.00%	6.00%	25.00%	25.00%	11.00%	11.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	1.50%	1.50%	30.50%	30.50%	12.00%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.00%	2.00%	39.00%	39.00%	7.00%	7.00%	20.00%	20.00%	22.00%	22.00%	2.00%	2.00%	8.00%	8.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	3.00%	5.00%	7.00%	10.00%	7.00%	9.00%	23.00%	28.00%	14.00%	10.00%	0.00%	0.00%	31.00%	28.00%	15.00%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	2.00%	33.50%	33.50%	0.00%	0.00%	10.50%	10.50%	16.00%	16.00%	0.00%	0.00%	38.00%	38.00%	0.00%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	4.00%	4.00%	16.50%	16.50%	14.00%	14.00%	11.00%	11.00%	23.00%	23.00%	1.50%	1.50%	27.00%	27.00%	3.00%	3.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	1.50%	1.50%	27.30%	27.30%	15.00%	15.00%	8.00%	8.00%	15.50%	15.50%	1.00%	1.00%	25.60%	25.60%	6.10%	6.10%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.00%	2.00%	7.00%	7.00%	18.00%	18.00%	11.50%	11.50%	17.00%	17.00%	6.00%	6.00%	24.00%	24.00%	14.50%	14.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	2.00%	2.00%	16.00%	18.00%	14.00%	14.00%	13.00%	12.00%	19.00%	19.00%	0.00%	0.00%	32.00%	31.00%	4.00%	4.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	5.00%	5.00%	15.00%	25.00%	10.00%	7.50%	15.00%	12.50%	10.00%	10.00%	0.00%	2.50%	35.00%	32.50%	10.00%	5.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	1.00%	1.00%	22.00%	22.00%	8.00%	8.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	36.00%	36.00%	3.00%	3.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	2.00%	2.00%	30.00%	30.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	8.00%	8.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	31.50%	25.00%	8.00%	10.00%	16.00%	16.00%	15.00%	17.00%	0.00%	0.00%	20.50%	23.00%	7.00%	7.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	31.50%	25.00%	8.00%	10.00%	16.00%	16.00%	15.00%	17.00%	0.00%	0.00%	20.50%	23.00%	7.00%	7.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	4.00%	4.00%	32.50%	32.50%	6.00%	6.00%	14.00%	14.00%	17.50%	17.50%	1.00%	1.00%	25.00%	25.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	0.00%	0.00%	22.60%	22.60%	5.00%	5.00%	10.00%	10.00%	17.40%	17.40%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	8.00%	8.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	2.00%	2.00%	21.00%	23.00%	14.00%	14.00%	11.00%	11.00%	15.00%	15.00%	1.00%	1.00%	33.00%	33.00%	3.00%	1.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	1.00%	1.00%	36.50%	36.50%	18.50%	18.50%	5.00%	5.00%	17.00%	17.00%	0.00%	0.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	3.00%	3.00%	14.00%	14.00%	31.00%	31.00%	3.00%	3.00%	24.00%	24.00%	3.00%	3.00%	13.00%	13.00%	9.00%	9.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.00%	1.00%	9.00%	9.00%	7.00%	7.00%	16.00%	16.00%	12.00%	12.00%	9.00%	9.00%	34.00%	34.00%	12.00%	12.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	0.00%	0.00%	29.00%	29.00%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.00%	1.00%	8.00%	8.00%	24.00%	24.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	7.00%	7.00%	1
BVK	ZH	Canton de Zurich	2.00%	2.00%	19.00%	18.00%	19.00%	19.00%	4.00%	9.00%	32.00%	24.00%	5.00%	4.00%	19.00%	18.00%	0.00%	6.00%	
Moyenne			2.06%	2.13%	20.19%	20.30%	13.33%	13.46%	12.04%	12.29%	17.71%	17.40%	1.62%	1.67%	27.00%	26.91%	6.06%	5.83%	
Minimum			0.00%	0.00%	6.00%	6.00%	0.00%	0.00%	3.00%	3.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	8.00%	8.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			5.00%	5.00%	39.00%	39.00%	31.00%	31.00%	23.00%	28.00%	32.00%	24.00%	9.00%	9.00%	38.00%	38.00%	15.00%	14.50%	

Notes

1 : Stratégie de placement Previs 30

Changement d'allocation stratégique

Là, pour la vie.

retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9

1001 Lausanne

T 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51

1400 Yverdon-les-Bains

T 021 348 28 21

Nyon

Rue Neuve 4

1260 Nyon

T 021 348 20 20